

# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Syndicat du Bois de l'Aumône  
13 rue Joaquin perez Carretero  
Zone de Layat II - CS 10025  
63201 Riom Cedex



Préambule.....	4
Retrospective 2019.....	5
Organisation du service de gestion des déchets.....	6
1. Carte d'identité du Syndicat et de son territoire.....	6
2. Compétences et fonctionnement.....	7

## I-INDICATEURS TECHNIQUES

<b>I/Prévention des déchets.....</b>	<b>9</b>
1. Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés.....	9
2. Programme DZETA.....	11
3. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	12
<b>II/Collecte des déchets.....</b>	<b>13</b>
1. Quantités collectées.....	13
2. La collecte des ordures ménagères et assimilées.....	14
2.1. Répartition par mode de collecte.....	14
2.2. Collecte en porte à porte.....	14
2.2.1. Présentation.....	14
2.2.2. Modalités.....	15
2.2.3. Fréquence de collecte.....	15
2.3. La collecte en Point d'Apport Collectif (PAC).....	16
2.3.1. Présentation.....	16
2.3.2. Fréquence de collecte.....	17
3. La collecte en déchèterie.....	18
3.1. Déchets pris en charge par le service.....	18
3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries.....	20
3.3. Fréquentation.....	20
3.4. Tonnages collectés.....	22
4. Comptabilisation dans le cadre de la tarification Incitative.....	23
4.1. Données globales.....	23
4.2. Données individuelles.....	23
<b>III/Traitement des déchets.....</b>	<b>25</b>
1. Nature des traitements et taux de valorisation.....	25
2. Localisation des unités de traitement existantes.....	26
3. Matières recyclées issues de la collecte sélective.....	26
3.1. Tonnages recyclés.....	26
3.2. Repreneurs et rachat matières.....	27
4. Matières recyclées issues de l'incinération des ordures ménagères.....	29
5. Refus de tri.....	29
<b>IV/Le SBA investit dans la transition écologique.....</b>	<b>31</b>
1. Economies de ressources dues au recyclage des matériaux de cs.....	31
2. Consommation d'énergie.....	31
3. Transition énergétique.....	32
4. Bilan des émissions de gaz à effet de serre.....	32
5. Suivi environnemental du Bois de l'Aumône.....	33
6. Quand gestion des déchets rime avec préservation de la biodiversité.....	34
7. ... et avec solidarité.....	35
<b>V/Ressources humaines du SBA.....</b>	<b>37</b>
1. Description de l'emploi dans le Syndicat.....	37
2. Evolution de l'emploi.....	38
3. Evolution des métiers et des compétences.....	38
4. Absentéisme pour raison de santé.....	39
5. Indicateurs liés aux accidents de travail.....	39
5.1. Taux de fréquence des accidents de travail.....	39
5.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt.....	40
5.3. Indice de fréquence.....	40
<b>VI/Information, concertation et gouvernance.....</b>	<b>41</b>
1. Enquête de satisfaction.....	41

## II-INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	43
II / Budget, coût du service et financement.....	45
1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements .....	45
2. Charges du service public.....	45
3. Recettes du service public.....	48
3.1. Fiscalité.....	48
3.2. Redevances Spéciale et Spécifique.....	49
3.3. Autres recettes.....	49
4. Coût aidé.....	51
5. Contribution moyenne par habitant .....	53

ANNEXES : glossaire et liste des communes.



# Préambule

Ce document est établi conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le décret n°2015-1827.

Ces textes stipulent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport, en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait son contenu initial. Le rapport représente pour la collectivité l'opportunité de présenter aux usagers les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire.

## **Ce rapport annuel vise un double objectif :**

- ▶ rassembler et mettre en perspective, dans une démarche de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- ▶ permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Enfin, il est indispensable de tenir compte des évolutions importantes que le secteur des déchets a connues ces dernières années, au premier rang desquelles :

- ▶ le développement des collectes séparées, la mise en place de nouvelles filières de gestion des déchets (filières à Responsabilité Élargie des Producteurs), la diversification et la modernisation des équipements ;
- ▶ la priorité donnée à la prévention des déchets et, plus récemment, à l'économie circulaire ;
- ▶ l'amélioration des outils de connaissance des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, permettant une analyse économique plus fine ;
- ▶ la prise de conscience accrue des impacts environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires de la gestion des déchets.

# RÉTROSPECTIVE 2019



2 septembre : réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères (d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines) sur les communes de Billom Communauté (sauf Billom et Vertaizon), Entre Dore et Allier (sauf Lezoux) et Plaine Limagne, soit environ 60 000 habitants



16 novembre : 2ème édition du Salon zéro déchet à Orcet



développement de la collecte des biodéchets en apport collectif



Début du chantier de construction du pôle de valorisation de LEZOUX

développement du compostage partagé dans les centres bourgs et villes



poursuite du développement de la collecte en PAC



création d'un Label « ECO RESPEER » dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale de la zone d'activité du parc Européen

...animation d'un groupe de travail territorial sur la gestion des incivilités et bien d'autres...

# ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

## 1/ Carte d'identité du Syndicat Territoire

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets, compétence transférée par la loi du 15 juillet 1975.

Le territoire du SBA est constitué, en 2019, de 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), regroupant 121 communes sur 1 524 km<sup>2</sup>, et représentant 162 126 habitants (population municipale).

*La liste des communes est détaillée en fin de rapport.*



## Carte des collectivités adhérentes au SBA au 1<sup>er</sup> janvier 2019



## 2/ Compétences et fonctionnement

### 2.1. Compétences

Les EPCI adhérents ont délégué au SBA leur compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat assure donc la collecte des déchets, en points d'apport collectif (PAC), en porte-à-porte (PAP) et en déchèterie.

La structure organise ensuite le transport des déchets collectés jusqu'aux différentes structures de traitement (pôle Vernéa, centres de tri, plateformes de compostage...).

La protection de l'environnement étant au cœur du projet de territoire du syndicat, le SBA mène tout au long de l'année de nombreuses actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets. L'intégralité de ces missions est réalisée en régie, c'est-à-dire uniquement par le personnel du SBA.

Depuis le 1er janvier 2014, le SBA, ainsi que les 8 autres syndicats de collecte de déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, ont transféré leur compétence traitement au VALTOM, qui gère également la partie du transport des déchets depuis ses propres quais de transfert.

### 2.2. Fonctionnement

Pour assurer son fonctionnement, le SBA est administré par un comité syndical composé de membres délégués élus par leur EPCI (communauté de commune ou d'agglomération) d'origine, qui prend des délibérations. La représentation des membres délégués au comité syndical est déterminée selon une clé de répartition prenant en compte l'importance respective de la population de chaque collectivité adhérente.

Les statuts du SBA ont évolué pour tenir compte des évolutions intervenues sur le territoire, en réduisant notamment le nombre de délégués afin d'assurer une meilleure représentativité de chaque structure intercommunale : de 131 délégués à 83 et de 67 délégués suppléants à 43.

Le nouveau comité syndical du SBA, installé le 31 mai 2018, a maintenu à l'unanimité le nombre de 5 vice-présidents et 11 membres du bureau supplémentaires.

#### **L'exécutif est composé du Président et de 5 Vice-Présidents :**

- ▶ Jean-Claude Molinier, Président ;
- ▶ Guy Maillard, Vice-Président, en charge du personnel et des finances ;
- ▶ Philippe Domas, Vice-Président, en charge de la collecte ;
- ▶ Chantal Moulin, Vice-Présidente, en charge de la communication et de l'éco-citoyenneté ;
- ▶ Lionel Chauvin, Vice-Président, en charge des déchèteries et du transfert ;
- ▶ Thierry Roux, Vice-Président, en charge de la relation avec l'utilisateur.

Afin de faciliter la gestion des structures intercommunales, le Président et le Bureau ont reçu délégation, comme prévu par la loi, d'une partie des attributions du comité syndical. Ces délégations ont pour objectif d'assouplir le fonctionnement du SBA, d'alléger les ordres du jour du comité et de raccourcir le délai de traitement de certains dossiers, laissant ainsi au comité syndical compétence pour délibérer sur les dossiers les plus importants. Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant (décisions du Président et délibérations du Bureau).

Certains délégués font partie de commissions dédiées (Comité Technique, Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail, Commission d'Appel d'Offres,...) et représentent également le SBA dans d'autres instances (VALTOM par exemple).





## I- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

## I / Prévention des déchets

### 1 / Description des actions d'économie circulaire, dont la prévention des déchets et indicateurs associés

#### Référentiel - label Economie Circulaire

Le SBA est engagé depuis 2018 avec l'ADEME dans un groupe de travail national visant à construire un label qui permettra de valoriser l'engagement des collectivités pour une économie circulaire. Le SBA souhaite être labellisé via ce référentiel « Economie Circulaire » et l'utilise comme feuille de route pour développer cette thématique au sein de ses services et sur le territoire.

#### Lancement d'un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Suite au premier Programme local de prévention des ordures ménagères et assimilés et au Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire terminé en 2019, le SBA souhaite aujourd'hui élaborer son nouveau plan local pour l'économie circulaire et la prévention des déchets. Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du futur plan a été constituée et s'est réunie pour la première fois fin 2019. Les élus et techniciens du SBA, des EPCI adhérents au SBA, l'ADEME, la Région et le VALTOM constituent cette CCES. Un diagnostic sera réalisé début 2020 avant d'élaborer un plan d'actions.

#### Ecologie industrielle et territoriale

Démarche débutée en 2017 sur le Parc Européen des Entreprises de Riom (PEER)

En 2019, les entreprises du PEER se sont mobilisées aux côtés du SBA, de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) et du Grand Clermont pour mettre en place le label Eco-RES'PEER sur la zone d'activité. Ce label valorise les entreprises qui mettent en œuvre des actions en faveur d'un développement durable au sein de leur structure. La gestion mutualisée et éco-responsable des espaces verts par une entreprise d'insertion, le tri et la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique et l'économie d'eau, la mutualisation de matériel entre entreprises sont quelques-unes des 49 actions qui figurent dans le référentiel ECO-RES'PEER.



#### Démarche EC'ENTIEL sur les zones d'activité de Pra de Serre (Veyre-Monton) et de la Noiviale (La Roche Blanche)

Ce second projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (un des piliers de l'économie circulaire) porté par le SBA a été lancé en 2019 en partenariat avec la communauté de communes Mond'Arverne Communauté. 90 entreprises de tous secteurs d'activité sont concernées par le projet. Les partenaires sont également nombreux pour assurer la réussite de celui-ci. Une première réunion de présentation et de mobilisation des entreprises a eu lieu en juillet 2019 et a réuni une trentaine d'entreprises qui ont démontré un réel intérêt pour coopérer entre elles et avec les partenaires sur divers sujets : la mutualisation de flux, de biens et de services, la sécurité, la gestion des déchets, l'énergie, etc. Fin 2019, une seconde réunion a permis d'identifier des axes de travail pour 2020.

#### Etude recyclerie

Fin 2019, le SBA a lancé une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur le bassin de vie de Riom. Cette étude a pour but de proposer un équipement adéquat en s'appuyant sur 2 logiques principales : les gisements de déchets réemployables et la dynamique des acteurs du territoire. Une enquête a été menée pour connaître l'intérêt que pourraient avoir les usagers pour une recyclerie. 310 réponses ont été recueillies et le résultat est positif. Les conclusions de l'étude seront connues au premier semestre 2020.

## Salon zéro déchet

Le deuxième salon Zéro déchet, organisé conjointement avec la ville d'Orcet, s'est tenu le samedi 16 novembre 2019.

Cet événement a permis aux 600 visiteurs de découvrir des gestes et astuces pour réduire leurs déchets et leur impact sur l'environnement : mieux consommer, offrir une seconde vie aux objets, fabriquer des produits maison...

Le programme concocté par le service Eco-citoyenneté du SBA était riche de nombreux exposants, ateliers, démonstrations, avec au menu cuisine zéro déchet, réparation d'objets, fabrication de cosmétiques (baume à lèvres, déodorant, dentifrice), de lessive et tablettes pour lave-vaisselle, jardinage au naturel, informations sur le compostage...

La forte fréquentation du salon tout au long de la journée témoigne de la prise de conscience de la population face à ces enjeux environnementaux.

La journée a été rythmée par deux conférences, une sur les couches lavables animée par l'association 9 mois et plus, une autre sur les poules par le vétérinaire Christophe Barthez.

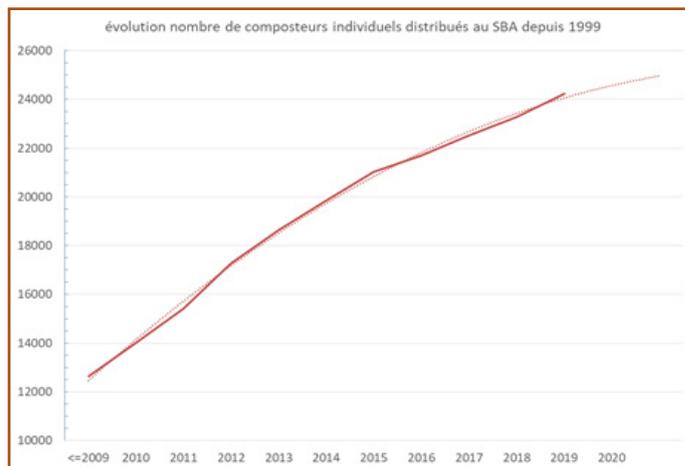
Le spectacle pour enfants « La poule et le poulailler », proposé par la compagnie Ad Hoc décrivant, là encore, les bonnes pratiques pour préserver notre environnement. Le jeune public s'est montré très attentif et vraisemblablement conquis. La nouvelle génération a bien compris les enjeux, à nous de les concrétiser.

Parmi les exposants présents, citons notamment

- ▶ Anis étoilé, cuisine anti-gaspi (Lempdes),
- ▶ Christian Deslignes, jardinage au naturel (Lezoux),
- ▶ Cosmétorganic, fabrication de cosmétiques naturels (Les Martres-de-Veyre),
- ▶ Zéro Déchet Clermont Auvergne, association de promotion du zéro déchet (Clermont-Ferrand),
- ▶ 9 mois et plus, association de maternage et de soutien à la parentalité (Clermont-Ferrand).

## Gestion des déchets organiques

Avec 939 composteurs individuels vendus en 2019, le compostage individuel reste le mode de gestion des déchets organiques privilégié par le SBA.



24 500 composteurs individuels ont été distribués par le SBA depuis 1999, soit un détournement annuel d'environ 1 900 tonnes d'ordures ménagères.

Afin d'offrir une solution de détournement de la fraction fermentescible des ordures ménagères à tous, 10 composteurs collectifs ont été installés dans des quartiers et en pied d'immeuble, et 22 en établissements divers (ADAPEI, écoles, EHPAD, foyers d'accueil...).

Des mesures réalisées ces dernières années ont estimé que ces installations permettent de détourner des ordures ménagères environ 35 kg/hab.an de déchets organiques. Nous pouvons donc considérer que l'ensemble des composteurs collectifs a permis d'éviter 64 t d'ordures ménagères en 2019 (34 t pour les composteurs en pied d'immeuble et 30 t pour les composteurs de quartier).

Fort de son succès, l'opération « J'adopte une poule » a été relancée, cette fois à Veyre-Monton et aux Martres-de-Veyre. 30 foyers ont été accompagnés à cette occasion, ainsi que, c'est à noter, un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

**Salon ZÉR déchet**

Ateliers réparation, cosmétique maison, conférence, expositions  
customisation de meubles, articles zéro déchet,  
jardinage au naturel, cuisine anti-gaspi, spectacle pour enfants...

ENTRÉE GRATUITE

## Eco-citoyenneté

La sensibilisation des enfants reste une forte priorité pour le SBA. Cette année encore, les animateurs du syndicat sont intervenus auprès de 72 classes, sur 26 communes. 1 624 élèves ont ainsi participé aux différents ateliers proposés : tri des déchets, fabrication de papier recyclé...

55 structures organisatrices d'événements sur le territoire ont sollicité le service Eco-citoyenneté du SBA afin d'être accompagnées dans l'amélioration de la gestion des déchets lors de leurs manifestations.

Un atelier de fabrication maison de lessive et de tablette lave-vaisselle, dit DIY (Do It Yourself, Faire Soi-Même), a été proposé à la médiathèque de Lezoux.

Enfin, le SBA s'implique depuis longtemps en faveur des couches lavables, car leur utilisation permet d'éviter une importante quantité de déchets.

En 2019, le syndicat a signé une convention de partenariat avec l'association « 9 mois et plus ».



Celle-ci prévoit de mettre à disposition de familles volontaires des kits d'essai, pendant un mois. Cette démarche offre la possibilité aux parents d'essayer différents modèles de couches lavables (TE1, TE2...), afin de se faire leur propre avis, sans avoir à investir.

De septembre à décembre, 4 réunions ont été organisées, à Aigueperse, Chappes, Orcet et Lezoux. 10 kits ont été prêtés, soit environ une centaine de couches. A noter que la crèche d'Aigueperse fait également partie de l'expérimentation.

Outre des parents, les réunions sont également fréquentées par des futurs parents. Les premiers bilans des tests seront réalisés début 2020.

## 2 / Programme DZÉTA

En 2014 et 2015, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé deux vagues d'appels à projet «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Le but était de repérer et accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets. Ces territoires déclinent ainsi de manière opérationnelle les avancées de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en matière d'économie circulaire.

Souhaitant s'inscrire dans la continuité des actions menées depuis de nombreuses années, tout en allant encore plus loin, notamment en investissant des domaines jusqu'alors trop peu approfondis, tels que les déchets des entreprises, le SBA devient l'un des 58 lauréats de la première vague.

Le syndicat a pour cela dû définir puis mettre en œuvre un programme d'actions, baptisé DZÉTA, pour Déchet Zéro sur le Territoire du Bois de l'Aumône, visant à améliorer la gestion des déchets au quotidien, en s'inspirant d'un cahier des charges reprenant les objectifs de la loi de transition énergétique.

Il s'agit d'un engagement politique fort, sur une durée de 3 ans, pour rechercher l'exemplarité et mener une démarche qui se veut participative. Cette démarche a ainsi mobilisé de nombreux acteurs locaux : associations, entreprises, chambres consulaires, citoyens, collectivités, commerces... Citons par exemple le Valtom, la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb), Maceo (association de développement économique du Massif Central), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA), la Chambre d'agriculture.

Les lauréats ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les territoires les plus ambitieux dans la mise en œuvre d'une telle politique d'économie circulaire ont signé, sur la base d'une étude de préfiguration, un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME. Celui du SBA l'a été en 2017.

Il comporte notamment une série d'objectifs, formulés par le syndicat, à atteindre en 2019, dont le bilan est présenté dans le tableau ci-dessous :

Flux	2010 (année de référence)	2019				Bilan DZÉTA	2020	
		Objectifs DZÉTA		Quantités mesurées			Objectifs de la Loi de Transition Énergétique	
	kg/hab	kg/hab	Evolution par rapport à 2010	kg/hab	Evolution par rapport à 2010	Evolution par rapport à 2010	kg/hab	
<b>DMA</b>	<b>576,1</b>	<b>518,5</b>	<b>-10%</b>	<b>469,7</b>	<b>-18,5%</b>	<b>atteint</b>	-10%	518,5
Déchets non dangereux non inertes enfouis	301	45,5	-85%	61,63	-79,5%	non atteint	-30%	210,7
<b>Valorisation matière</b>	<b>32,4%</b>	<b>55%</b>		<b>50,5%</b>		<b>non atteint</b>	55%	
OMr	200,4	140,3	-30%	140,9	-29,7%	quasi atteint		
CS (sans refus)	55,5	49,4	-11%	36,8	-33,6%	atteint		
Refus	12	12	0%	12,51	4,3%	non atteint		
Verre	31	32,5	4,8%	34,7	12,1%	atteint		
Biodéchets	0	6	/	3,0	/	non atteint		
OMA	298,9	240,2	-19,6%	228,0	-23,7%	atteint		
Valorisation des gravats	0%	50%		88%		atteint		
Non-recyclables	88,5	35	-60%	53,8	-39,2%	non atteint		
Déchèteries	277,2	278,3	0,4%	241,7	-12,8%	atteint		
<b>Nombre de démarches EIT</b>	<b>inconnu</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>atteint</b>		

Parmi ces objectifs, trois sont particulièrement regardés par l'ADEME pour calculer la part variable de son soutien financier : la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA), la valorisation matière et le nombre de démarches engagées d'écologie industrielle et territoriale (EIT).

Grâce notamment à la TEOMi et au changement des habitudes des usagers, l'objectif de réduction des DMA, pourtant ambitieux, est dépassé, avec une réduction de 18,5 % en 9 ans par rapport en 2010, alors que la loi impose une baisse de 10 % en 10 ans.

Après des années d'augmentation, dont une forte hausse entre 2017 et 2018, le taux de valorisation matière et organique marque le pas en 2019. Cette baisse est en grande partie due à la diminution d'un des flux les plus importants : les végétaux, valorisés en compostage. Témoin d'un été très chaud et très sec, leur tonnage baisse de plus de 3 300 t par rapport à 2018.

L'atteinte de l'objectif de 55% de valorisation matière et organique en 2020 semble de même complexe à atteindre.

Enfin, grâce au travail entrepris avec les entreprises du territoire, les EPCI et notre partenaire Macéo, 3 démarches d'EIT ont été initiées.

### 3 / Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Comme évoqué plus haut, 575,9 kg/hab ont été collectés en 2010 et 469,7 kg/hab en 2019, soit une baisse de 18,5 %, soit plus de 100 kg/hab ! Cet objectif de la loi est donc atteint.

A noter que ne sont pas comptabilisées, dans le chiffre 2019, les textiles et les objets déposés dans les caissons réemploi en déchèterie. Ces flux ne sont donc pas considérés comme des déchets, car, orientés vers le réemploi et la réutilisation, ils contribuent au prolongement de la durée de vie des produits.

## II / Collecte des déchets

Le SBA collecte les déchets selon 3 modes différents :

- ▶ la collecte en porte-à-porte (PAP),
- ▶ la collecte en point d'apport collectif (PAC),
- ▶ la collecte en déchèterie.



### 1 / Quantités collectées

76 147 tonnes de déchets ont été collectées en 2019, soit 469,7 kg/hab.

A titre de comparaison, la moyenne était de 536 kg en 2018 sur le territoire du Valtom (Puy-de-Dôme et nord de la Haute-Loire).

On enregistre, par rapport à 2018, une baisse de - 5,4 % en tonnage (- 4 339 t) et - 6 % en quantité par habitant (- 29,9 kg).

On distingue dans ce tableau les déchets collectés en porte-à-porte et en PAC, appelés ordures ménagères et assimilées (OMA), tels que les ordures ménagères ou le verre, de ceux collectés en déchèterie. La somme de ces deux catégories constituant les déchets ménagers et assimilés (DMA).

De plus, comme évoqué plus haut, 20,7 t d'objets (soit 0,13 kg/hab) ont également été déposés dans les caissons destinés aux ressourceries présents sur nos sites de Riom, Veyre-Monton et Saint-Angel.

360 t de textiles ont également été collectées, en déchèteries (près de 40 t) et sur les voiries publiques et privées, par l'association Le Relais.

		Tonnage	kg/hab
<b>Ordures ménagères et assimilées</b>	OMr	22 843	140,9
	Collecte sélective	7 737	47,7
	Fibreux	265	1,6
	Biodéchets	478	3,0
	Verre	5 633	34,7
	<b>Total</b>	<b>36 957</b>	<b>228,0</b>
<b>Déchets issus des déchèteries</b>	Batterie	15,3	0,1
	Bois	4 283	26,4
	Capsules Nespresso	5,4	0,0
	Carton	1 097	6,8
	Déchets d'activités de soin à risques infectieux	0,3	0,0
	Déchets dangereux des ménages	232	1,4
	Végétaux	9 557	58,9
	DEEE	1 124	6,9
	Mobilier	1 183	7,3
	Métaux	1 064	6,6
	Gravats	10 950	67,5
	Huile alimentaire	6,8	0,0
	Huile de vidange	82	0,5
	Lampe et tube	2,8	0,0
	Non recyclable	8 717	53,8
	Piles	8,8	0,1
	Plastique	40	0,2
	Plâtre	605	3,7
	Pneus	215	1,3
	Polystyrène	0,5	0,0
Radiographies	0,9	0,0	
<b>Total</b>	<b>39 190</b>	<b>241,7</b>	
<b>Déchets ménagers et assimilés</b>		<b>76 147</b>	<b>469,7</b>

## 2 / La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA Quantités collectées)

Le SBA continue de déployer son schéma directeur de collecte. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ▶ passer sur 3 années l'ensemble du territoire desservi en collecte porte-à-porte en collecte alternée (1 semaine les OMr, 1 semaine la collecte sélective),
- ▶ développer la collecte des biodéchets dans les centres urbains,
- ▶ étendre la collecte PAC en milieu rural et urbain dense,
- ▶ installer des PAC fibreux à proximité des commerces et zones d'activité.

### 2.1. Répartition par mode de collecte

Le SBA poursuit le déploiement de la collecte en PAC : 49 nouveaux points d'apport collectif ont ainsi été installés l'année dernière.

	PAP	PAC
<b>Biodéchets</b>	99%	1%
<b>CS</b>	89%	11%
<b>Fibreux</b>	0%	100%
<b>OMr</b>	87%	13%
<b>Verre</b>	0%	100%

### 2.2. Collecte en porte-à-porte

#### 2.2.1. Présentation

Fin 2019, la collecte en porte-à-porte des OMr et de la CS concernait 82% des foyers du territoire. A cette date, le SBA assurait 88,5 tournées de collecte hebdomadaire réparties comme suit :



	Au départ de Riom	Au départ de Pont-du-Château	Total
OMr	29	22	51
CS	16	16	32
Biodéchets	3	1	4
Mixte OMr/CS	0,5 (1 toutes les 2 semaines)	1	1,5
	<b>48,5</b>	<b>40</b>	<b>88,5</b>

Un an auparavant, ce chiffre s'élevait à 107, soit une baisse de plus de 17%.

Celle-ci s'explique par la mise en œuvre, en septembre 2019, de la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux (dite collecte en C0,5). Cette optimisation a été rendue possible par la forte diminution de présentation des bacs, obtenue grâce à la mise en œuvre de la tarification incitative à la levée.

## 2.2.2 Modalités

Cette collecte est réalisée grâce à des bacs individuels ou collectifs.

	<b>OMr</b>	<b>Collecte sélective</b>	<b>Biodéchets</b>
<b>Nombre de points de production desservis</b>	57 999	57 379	129
<b>Nombre de bacs</b>	66 896	65 625	236
<b>Volume total (litres)</b>	10 834 900	14 777 360	65 060
<b>Tonnage collecté en 2019</b>	19 967	6 856	478
<b>Couleur du bac</b>	Particuliers : vert Professionnels : bleu	Jaune	Marron

La taille des bacs dépend notamment du nombre d'habitants composant le foyer. La dotation de base est déterminée sur la base de 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMr que pour la collecte sélective. Les usagers, en fonction de leurs besoins, ont la possibilité de solliciter une évolution de leur dotation pour l'adapter à leur usage.

Il est rappelé que l'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers.

## 2.2.3 Fréquence de collecte

<b>Période</b>	<b>Territoire</b>	<b>Fréquence</b>	
		<b>OMr</b>	<b>CS</b>
de janvier à septembre	tout le territoire	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
depuis septembre	- Riom Limagne et Volcans - Mond'Arverne Communauté - Combrailles Sioule et Morge - Billom, Lezoux et Vertaizon	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
	- Plaine Limagne - Entre Dore et Allier - Billom Communauté (hormis Billom, Lezoux et Vertaizon)	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines

Seuls quelques professionnels et logements collectifs disposent de fréquences de collecte adaptées à leurs besoins particuliers ou saisonniers. La collecte a lieu les lundis et jeudis entre 4h30 et 22h15, les mardis et vendredis entre 4h30 et 20h30. Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés, elles sont rattrapées le mercredi de la semaine correspondante.

Concernant les biodéchets, les collectes pour les 139 professionnels concernés sont assurées en C1 ou C2 en fonction des établissements desservis et des volumes. Un test de collecte des biodéchets des particuliers est actuellement en cours sur les communes de Veyre-Monton et des Martres-de-Veyre.

9 abri-bacs desservent environ 1 000 foyers, dont 10 % utilisent ou ont utilisé le service. Ces points d'apport collectif sont collectés une fois par semaine, deux fois en période estivale. Environ 2,9 t ont été collectées en 6 mois.

Le service Communication du SBA édite un calendrier de collecte propre à chaque commune, lors de tout changement dans les jours de passage. Les documents sont mis en ligne sur le site Internet du syndicat et envoyés lors des changements ou en fin d'année aux communes adhérentes. Les fréquences de collecte augmentent en haute saison pour les professionnels du tourisme (hôtels, restaurants, campings, aire d'autoroute, etc.) afin de tenir compte de l'accroissement de leur activité.

## 2.3. Collecte en point d'apport collectif (PAC)

### 2.3.1. Présentation

Les points d'apport collectif (OMr et CS) ont été mis en place dans le but d'optimiser la collecte. Dans un premier temps, ils ont prioritairement été implantés pour desservir l'habitat dense mais également pour desservir des usagers ne pouvant être collectés en bacs individuels dans des secteurs pavillonnaires ou ruraux.

Ce plan de déploiement, dans sa partie dédiée à la collecte sélective, a d'ailleurs été retenu par Citeo, l'éco-organisme en charge des emballages et des papiers, dans le cadre de son appel à candidature en faveur des mesures d'optimisation de la collecte de ces déchets.

Le programme retenu consiste à installer jusqu'à 101 colonnes dévolues à la collecte sélective, principalement en zone rurale, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Après une année 2018 comptant peu de nouveaux PAC, la phase de déploiement a repris en 2019, notamment sur les communes d'Estandeuil, Trézioux, Fayet le Château, Egliseneuve-près-Billom...

Dans un souci d'optimisation, les nouvelles installations ont été prioritairement implantées sur les tracés des tournées existantes.

En 2019, 19 tournées étaient réalisées chaque semaine :

	Au départ de Riom	Au départ de Pont-du-Château	Total
OMr	4	4	8
CS	4	4	8
Fibreux	1	1	2
Mixte OMr/CS	1	0	1
	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

Déployés depuis 2015, 646 PAC OMr/CS maillaient le territoire fin 2019.

	CS		OMr	
	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)
Abri-bac	66		63	
Colonnes aériennes	21		21	
Colonnes enterrées	176		175	27
Colonnes semi-enterrées	25	24	21	27
<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>24</b>	<b>280</b>	<b>54</b>
	<b>312</b>		<b>334</b>	
<b>Tonnage collecté</b>	881		2 876	

Nous comptons également 10 PAC biodéchets installés en test sur les communes de Veyre-Monton et Les Martres-de-Veyre.

	Fibreux <sup>1</sup>	Verre
<b>Population desservie</b>	162 126	162 126
<b>Nombre de colonnes</b>	37	473
<b>Nombre d'habitants par colonne</b>	4 382	343
<b>Tonnage collecté</b>	265	5 633



<sup>1</sup> 19 colonnes pour le papier en déchèterie + 1 au siège du SBA + 27 conteneurs enterrés pour les fibreux

### 2.3.2. Fréquence de collecte

La collecte s'effectue selon différentes fréquences, qui dépendent du flux considéré et du taux d'utilisation des PAC : OMr 1 à 2 fois par semaine, CS 1 fois toutes les 2 semaines ou 1 fois par semaine.



### 3 / La collecte en déchèterie

#### 3.1. Déchets pris en charge par le service

Les déchèteries acceptent les déchets suivants :



	Aigueperse	Billom	Châtel-Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Riom	Saint-Angel	Veyre-Monton	Volvic
Réemploi										
NR										
Bois										
Carton										
Végétaux										
Gravats										
Plâtre										
Plastique dur										
Métaux										
Polystyrène										
DASRI										
Meubles										
Huile de vidange										
Huile alimentaire										
Pneus										
Textile										
DEEE										
Piles										
DDM										
Batteries										
Papier										
Lampes										
Capsules Nespresso										
Bouchons d'amour										

 conteneur spécifique  
 benne

## Focus sur certains flux

### Meubles

Les quantités collectées augmentent chaque année depuis la mise en place de ce flux.

Avec 40% de plus par rapport à 2018, 2019 constitue une très belle année en matière de performance de captage. Cette hausse s'explique autant par le déploiement de ce flux sur de nouveaux sites (Saint-Angel et Volvic) autant que par les nouvelles habitudes des usagers. De plus, l'organisation mise en place permet une rotation optimisée des bennes. Il est de nouveau rappelé que les usagers peuvent démonter les meubles, permettant ainsi d'améliorer encore le chargement des bennes.

### DASRI

Cette filière a vu le jour afin d'apporter une solution adaptée aux déchets perforants (aiguilles, seringues...) générés par les activités de soins des patients en auto-traitement (atteints par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie...). Ces déchets, qualifiés de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), présentent en effet des risques sanitaires pour l'entourage du patient, le personnel de collecte et de traitement des ordures ménagères et pour l'environnement. La collecte des DASRI a été mise en place sur 5 déchèteries du syndicat : Billom, Riom, Veyre-Monton, Lezoux et Aigueperse.

Ces points de collecte s'ajoutent aux 20 pharmacies du territoire qui assurent également ce service :

Nom	Adresse	CP	Ville
PHARMACIE AUGIER PHILIPPE	PLACE DE LA HALLE	63260	AIGUEPERSE
PHARMACIE J. N. MEGEMONT	3 ROUTE DE MARINGUES	63720	ENNEZAT
PHARMACIE BELAUBRE FRANCOISE	18 BOULEVARD DU CHERY	63350	MARINGUES
PHARMACIE CHAMPIAT	4 RUE DES VIGNERONS	63116	BEAUREGARD-LEVEQUE
PHARMACIE DU CHEIX	1 CHEMIN DU PONT ROMAIN	63200	LE CHEIX SUR MORGE
PHARMACIE DAUZET	4 ROUTE D'ARGNAT	63530	SAYAT
PHARMACIE DES POTIERS	10 RUE DU COMMERCE	63190	LEZOUX
PHARMACIE DU COURIAT	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU COURIAT PLACE JOS	63200	RIOM
PHARMACIE ES ALLIER PHARMACIE MANRY	8 AVENUE DE L'ALLIER	63800	PERIGNAT-SUR-ALLIER
PHARMACIE L. FOUCHARD	1 BIS RUE DE RIOM	63360	ST BEAUZIRE
PHARMACIE DU SANS SOUCI	13 AVENUE BARADUC	63140	CHATEL-GUYON
SNC GUINAULT GARRY	38 GRANDE RUE	63350	MARINGUES
PHARMACIE FARGEIN MASSARDIER	15 RUE DU COMMERCE	63200	RIOM
PHARMACIE PEREZ FRANCK	36 AVENUE DU DOCTEUR PRESLE	63960	VEYRE MONTON
PHARMACIE DU CENTRE COMMERCIAL D'ENVAL	ROUTE DE VOLVIC	63530	ENVAL
PHARMACIE SAINT-AMABLE	16 RUE SAINT AMABLE	63200	RIOM
PHARMACIE DE LA SOURCE	10 Avenue de la Liberté	63530	VOLVIC
PHARMACIE COMBRONDE	49 RUE DU COMMERCE	63310	RANDAN
SELARL PHARMACIE DE MANZAT PHARMACIE CIERGE RICHARD DAVID	3 ROUTE DE RIOM	63410	MANZAT
PHARMACIE LE GERGOVIAL	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	63670	LA ROCHE BLANCHE

### Textiles

Fin 2019, 103 points de collecte de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés étaient disponibles sur le territoire.

Les trop nombreuses colonnes subissant des dégradations finissent par être enlevées, nuisant



ainsi aux performances de collecte. Les installations en déchèterie ne sont pas épargnées. Près de 360 tonnes ont été collectées, majoritairement grâce aux colonnes installées sur espace public ou privé (type parking de grande surface). L'association Le Relais, acteur majeur de la filière sur le territoire, traite les textiles dans ses centres de tri de Saint-Alban-sur-Limagnole (48) et La Souterraine (23). En moyenne, 55 % des vêtements sont réemployés (à l'export ou en friperies), 35 % sont recyclés. Le Relais a par exemple développé un isolant performant pour les bâtiments, conçu à partir de fibres de coton, baptisé Métisse®.

De par leur qualité, les 10 % restant ne pouvant trouver de débouchés matière sont valorisés énergétiquement.

### Pneumatiques

Près de 25 % de pneumatiques ont été collectés en plus entre 2018 et 2019. Une partie de cette augmentation est imputable à deux nouveaux types de déchets de pneus mis en place récemment : les pneus sur jantes et les pneus coupés. Les premiers, pourtant entièrement valorisables, posaient toutefois un problème : les ferrailleurs refusent les pneus, et l'entreprise de traitement des pneus, Procar, basée à Joze, ne peut pas les prendre en l'état dans le cadre de l'éco-organisme et doit donc les facturer.

Le SBA a donc acquis un démonte-pneu et en a confié l'exploitation à l'association Avenir Insertion. Les pneus sur jante collectés en déchèterie sont massifiés puis acheminés sur leur site riomois. Après démantèlement, les jantes sont apportées sur la plateforme Praxy de Gerzat pour recyclage et les pneus valorisés par Procar. Cette organisation a ainsi permis de trier 21 t de pneus et 5,6 t de métaux.

Le second type est constitué des pneus coupés. Les pneus sur jante sont parfois volés dans le but de revendre le métal des jantes. Pour ce faire, les pneus sont coupés pour permettre un démontage rapide, puis parfois rapportés devant le portail des déchèteries. Ils ne sont plus recyclables en l'état et sortent même du périmètre de l'éco-organisme volontaire Aliapur. Procar les accepte toujours mais facture leur traitement à 210 euros la tonne.

### 3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries



Déchèterie	Jours d'ouverture	Horaires d'été - lors du changement à l'heure d'été	Horaires d'hiver - lors du changement à l'heure d'hiver
AIGUEPERSE RN9 Lieu-dit les Granges 63260 Aigueperse	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-17h
BILLOM Chemin de la Barbarade 63160 Montmorin	lundi matin	8h30-12h30	9h-12h30
	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-17h
CHATEL-GUYON Chemin de la Croix des Roberts 63140 Châtel-Guyon	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-17h
ENNEZAT Rte d'Entraigues - Champ Poury 63720 Ennezat	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-17h
LEZOUX Rte de Ravel (D20) 63190 Lezoux	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 13h30-19h	8h-12h30 13h30-18h
	le samedi	8h-19h (sans interruption)	8h-18h (sans interruption)
MARINGUES Rte de Luzillat 63350 Maringues	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-17h
RIOM Avenue Hector Berlioz D211, Chemin de Maupertuis, lieu-dit le Polbiat 63200 Riom	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 13h30-19h	8h-12h30 13h30-18h
	le samedi	8h-19h (sans interruption)	8h-18h (sans interruption)
SAINT ANGEL Rte de la Vareille 63410 St Angel	mardi - samedi		8h30-12h30 13h30-17h
	mardi - vendredi - samedi	8h30-12h30 13h30-18h30	
VEYRE-MONTON rte départementale 213, lieu-dit La Nave 63960 Veyre-Monton	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 13h30-19h	8h-12h30 13h30-18h
	le samedi	8h-19h (sans interruption)	8h-18h (sans interruption)
VOLVIC Chemin des Prades – Section Champloup 63530 Volvic	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-17h

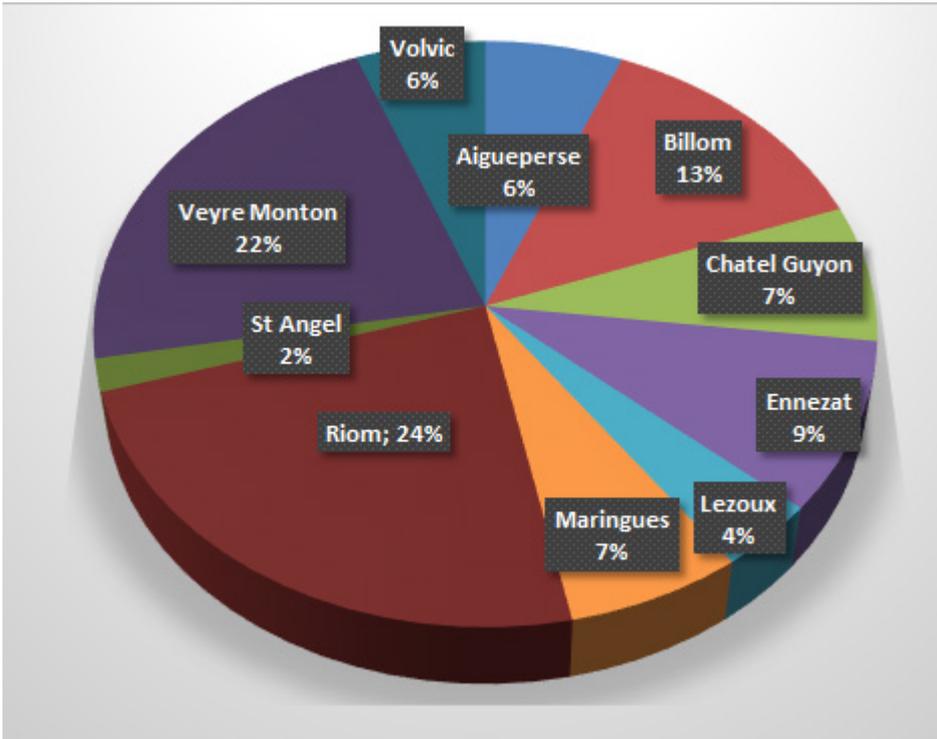
### 3.3. Fréquentation des déchèteries

La fréquentation accuse un recul de 10% par rapport à 2018 et le poids moyen par passage en est stable par rapport à 2018, avec 125 kg. Près de la moitié des passages enregistrés en déchèterie ont lieu sur les déchèteries de Riom, Billom et Veyre-Monton.

	Aigueperse	Billom	Chatel Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Riom	St Angel	Veyre-Monton	Volvic	Total
2017	19 140	39 101	22 627	31 375	22 960	15 351	74 894	5 827	72 012	20 363	330 594 *
2018	21 281	38 938	25 812	33 914	27 400	20 785	78 674	6 449	73 699	22 478	349 429
2019	19 554	41 244	23 623	29 556	11 838	20 889	74 006	5 646	68 928	18 447	313 731

Nombre de passages par déchèterie

Répartition graphique de la part de chaque site dans la fréquentation totale des déchèteries

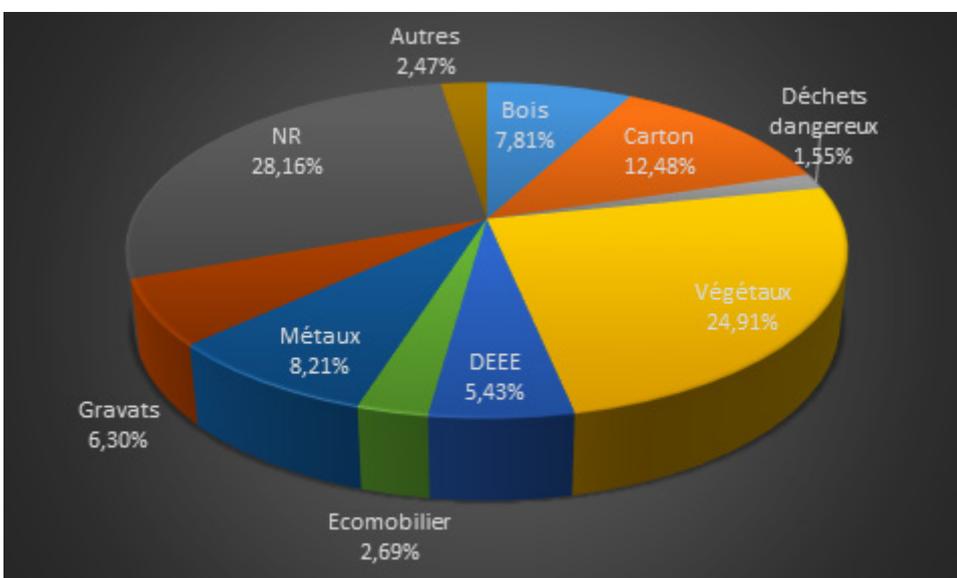


La plupart des déchèteries voit une diminution de leur fréquentation.

Les déchèteries de Billom et Maringues voient leur fréquentation augmenter avec le report des usagers de la déchèterie de Lezoux, fermée durant plusieurs mois à la suite des 2 incendies criminels qui ont frappé ce site en 2019.

Près de 54 % des foyers ont utilisé le service des déchèteries en 2019 soit une moyenne d'environ 10 passages par foyer. 561 professionnels et 144 établissements publics ont également fréquenté ces sites l'année dernière.

Quatre flux seulement représentent 60 % des apports : cartons, petits appareils électroniques en mélange (sèche-cheveux, aspirateurs...), végétaux et non recyclables.



Proportions des apports de chaque flux. La catégorie Autres regroupent les flux représentant chacun moins de 1 % des apports (plastique, plâtre, lampe...)

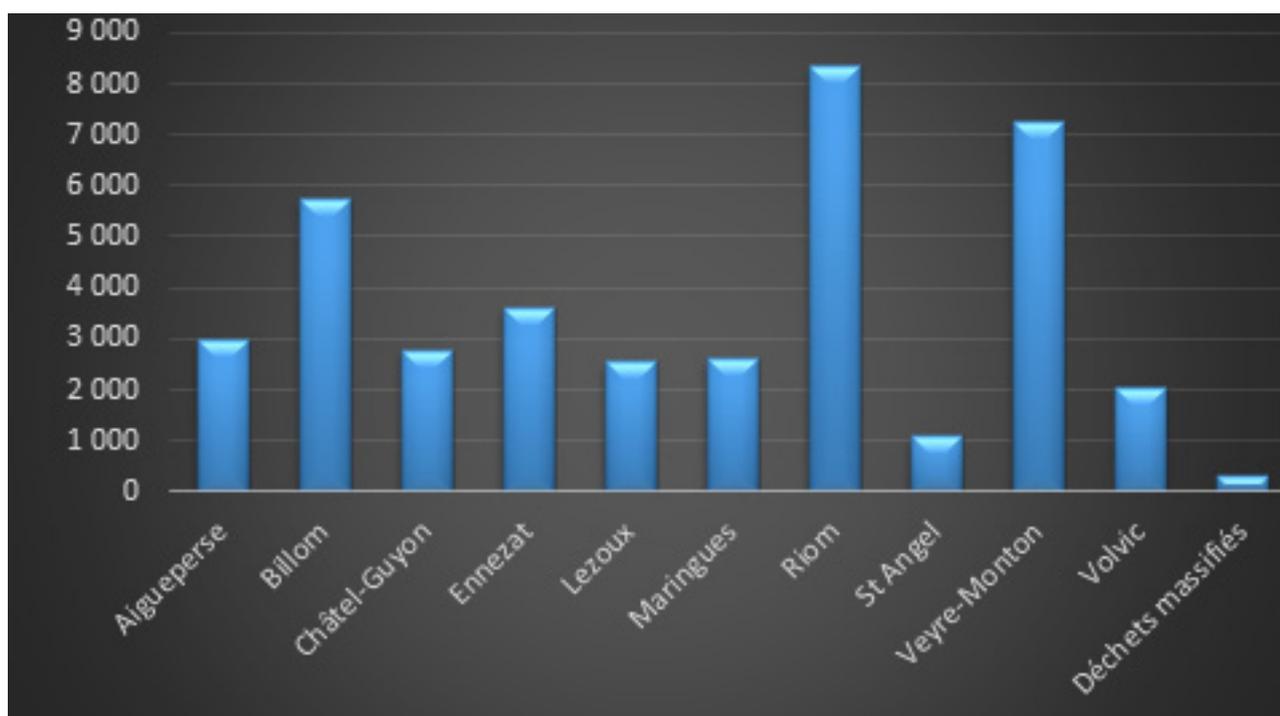
Si l'enjeu global pour le SBA est de réduire tous les déchets produits, deux flux concentrent en particulier les efforts du syndicat : les végétaux et les non-recyclables.

Les premiers sollicitent fortement les services des déchèteries et du transfert durant certains mois, de par le flux d'utilisateurs et les volumes qu'ils représentent, nécessitant des rotations fréquentes des bennes.

Les non-recyclables représentent également des tonnages importants, aujourd'hui majoritairement incinérés, constituant ainsi un enjeu environnemental et financier.

### 3.4. Tonnages collectés

A l'image de la fréquentation, les tonnages collectés en 2019 diminuent de 7,5 %, avec une réduction de 3 160 t.



Les déchets dits massifiés correspondent aux matières collectées sur les déchèteries puis regroupées par le service Logistique du SBA sur nos sites de Riom (siège) et Pont-du-Château (centre d'exploitation). C'est le cas des lampes et des pneus.

Concernant le plâtre, les déchèteries (hormis Riom et de Veyre-Monton) sont dotées de colonnes, collectées lors d'une seule et même tournée. Les déchets sont donc mélangés, ne permettant que de connaître un poids global et non pas le tonnage collecté sur chaque déchèterie.

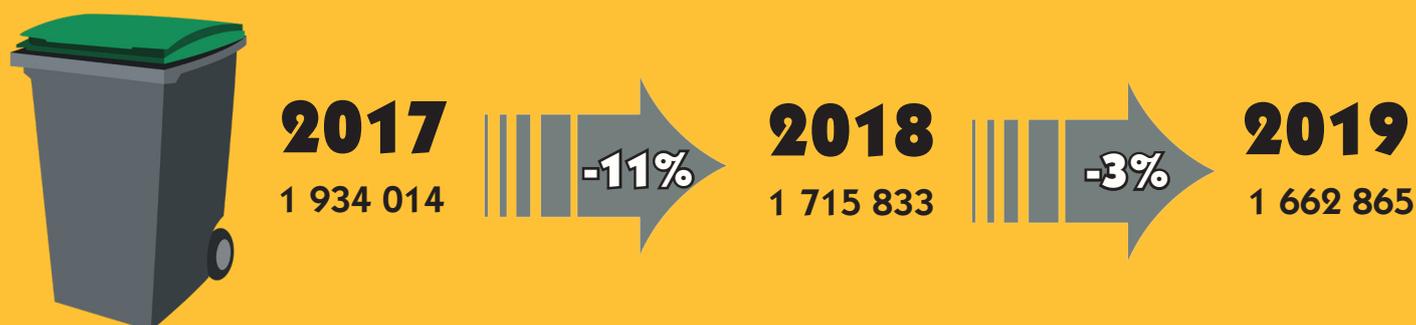


## 4 / Comptabilisation dans le cadre de la Tarification incitative

### 4.1. Données globales

Cette troisième année de comptabilisation des levées de bac et des apports en PAC confirme la baisse mesurée depuis 2017 de la collecte en porte-à-porte et l'augmentation des apports qui suit le développement de l'installation des PAC :

#### NOMBRE DE LEVÉES DE BACS (OM, CS, BIODÉCHETS)



#### NOMBRE D'APPORTS (OM, CS, BIODÉCHETS)



La baisse du nombre de levées de bac s'explique à la fois par les gestes de prévention des déchets, l'optimisation d'utilisation du service adoptés par les usagers et par le déploiement de nouveaux PAC, entraînant le retrait des bacs des usagers concernés et leur report vers ce mode de collecte.

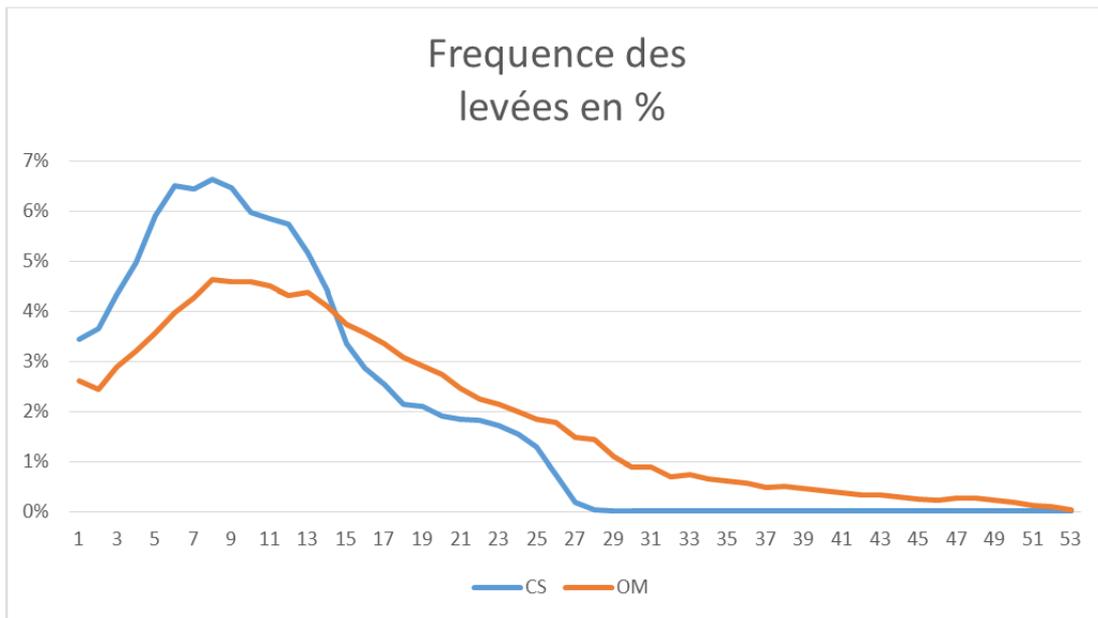
### 4.2. Données individuelles

Chaque ménage a utilisé en 2019 en moyenne annuelle le service de la manière suivante :

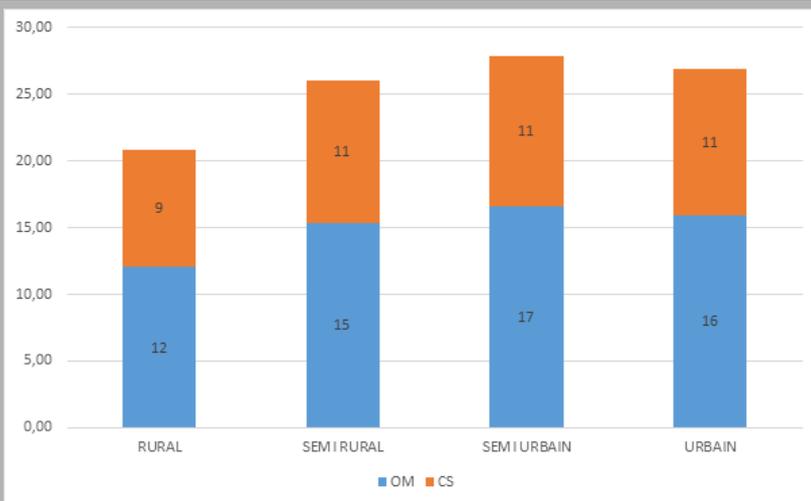
- ▶ OMr : 16 levées de bacs ou 35 apports en PAC.
- ▶ CS : 11 levées de bacs ou 23 apports en PAC.

Ces faibles taux d'utilisation du service sont un des avantages d'une tarification à la levée par rapport à la facturation au poids. Concrètement, ils offrent la possibilité de revoir les tournées, voire de diminuer la fréquence de passage des camions de collecte, source d'importantes économies, comme présenté au chapitre 2.2.1.

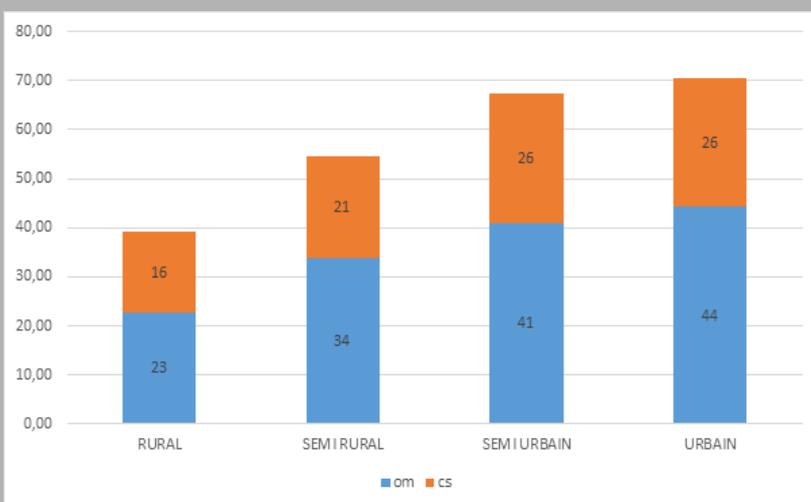
Pour rappel, les passages en déchèterie sont facturés uniquement aux professionnels. Les passages des ménages sont comptabilisés uniquement pour assurer une gestion optimale, et non pour facturation.



Ce graphique montre qu'une majorité d'utilisateurs a adopté un comportement consistant à présenter leurs bacs une fois tous les mois et demi en OMr comme en CS (8 levées par an).



Nombre de levées moyennes par flux et par typologie d'habitat



Nombre d'ouvertures moyennes par flux et par typologie d'habitat

Cette année encore, nous constatons une plus faible utilisation du service sur la partie rurale du territoire. Cela peut s'expliquer par une moindre consommation, une pratique plus importante du compostage, davantage d'animaux domestiques et peut-être une pratique interdite du brûlage plus ancrée.

### III / Traitement des déchets

#### 1 / Nature des traitements et taux de valorisation

Tous les déchets collectés sont traités de diverses manières selon leur nature :



		Mode de traitement
OMA	OMr	Incineration avec production d'électricité Enfouissement après stabilisation
	Collecte sélective	Tri, puis recyclage matière
	Biodéchets	Méthanisation avec production d'électricité
	Verre	Recyclage matière
Déchèterie	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière
	Bois	Recyclage matière
	Capsules Nespresso	Recyclage matière, Compostage
	Carton	Recyclage matière
	DASRI	Incineration avec cogénération
	Déchets dangereux	Incineration avec récupération d'énergie, Recyclage matière
	Déchets verts	Compostage
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière
	Meubles	Recyclage matière Incineration avec récupération d'énergie
	Ferraille	Recyclage matière
	Gravats	Recyclage matière, Enfouissement
	Huile alimentaire	Biocarburant, Méthansation
	Huile de vidange	Incineration avec récupération d'énergie
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière
	Non recyclable	Incineration avec production d'électricité Enfouissement
	Piles	Recyclage matière
	Plastique	Recyclage matière
	Plâtre	Recyclage matière
Pneus	Recyclage matière	
Polystyrène	Recyclage matière	

Afin de se placer dans le cadre établi par la loi de transition énergétique, les taux de valorisation sont calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes.

	SBA		Objectif CODEC 2019	Objectifs loi de transition énergétique	
	2018	2019		2020	2025
<b>Valorisation matière et organique</b>	51,7 %	50,5 %	55 %	55 %	65 %
<b>Valorisation énergétique</b>	33,9 %	35,8 %			
<b>Enfouissement</b>	14,4 %, soit - 78,1 % par rapport à 2010	15,7 %, soit - 77,8 %	- 85 %	- 30 % par rapport à 2010	- 50 % par rapport à 2010

Valorisation matière : recyclage,

Valorisation organique : compostage et méthanisation,

Valorisation énergétique : incineration avec production d'énergie (électricité et/ou chaleur).

Si la majorité des déchets non dangereux non inertes a été recyclée, compostée ou méthanisée l'année dernière, le taux de valorisation matière et organique diminue, après des années de hausse. Cette évolution défavorable s'explique par la forte baisse des apports de végétaux. Témoin d'un été très chaud et très sec, leur tonnage baisse de plus de 3 300 t par rapport à 2018. Même si le chiffre est moins conséquent, la partie des ordures ménagères et assimilées faisant l'objet d'une valorisation matière et organique (CS, fibreux, biodéchets et verre) diminue de près de 380 t.

L'effort doit être accentué pour orienter toujours plus de déchets vers ces modes de valorisation. Un autre moyen d'y parvenir, complémentaire du premier, est de diminuer dans le même temps les quantités de déchets collectées et incinérées ou enfouies.

Même si elle marque le pas en 2019, la forte diminution du recours à l'enfouissement constatée depuis 2010 est en particulier due à la mise en service du pôle Vernéa en 2013. Exclusivement enfouis en 2010, les OMr et NR sont désormais majoritairement incinérés.

## 2 / Localisation des unités de traitement existantes

La plupart des exutoires sont sur le territoire du SBA ou assez proches :

- ▶ Vernéa à Clermont Fd : DV (compostage), OMr et NR (incinération), biodéchets (méthanisation)
- ▶ Puy-Long à Clermont-Fd : OMr et NR (enfouissement), Gravats (enfouissement)
- ▶ Colas à Gerzat : gravats (recyclage)
- ▶ Ecovert Boilon à Lempty : DV (compostage), bois (broyage)
- ▶ Veolia à Aubiat : DV (compostage)
- ▶ Echalière à Clermont-Fd : CS, fibreux et carton (tri)
- ▶ Echalière à Enval : plâtre (recyclage)
- ▶ Procar Recygom à Joze : pneus (recyclage)
- ▶ Veolia à Gerzat : polystyrène (recyclage)
- ▶ Suez à Riom : plastique, carton, ferraille, meuble (recyclage)
- ▶ Chimirec à Mende : déchets dangereux, batterie, huile minérale et alimentaire (recyclage et valorisation énergétique)
- ▶ O-I Manufacturing à Villeurbanne : verre (recyclage)



## 3 / Matières recyclées issues de la collecte sélective

### 3.1. Tonnages recyclés

Le geste de tri des usagers et l'utilisation des PAC ou bacs jaunes ainsi que des colonnes à verre a permis d'acheminer vers les recycleurs finaux les quantités suivantes (après séparation pour les matériaux issus de la collecte sélective) :

	2018	2019	Evolution
JRM	16,5	16,5	0,2%
GM	5,4	4,4	-18%
Acier	1,8	2,2	19%
Alu	0,2	0,4	75%
PCNC	9,3	9,4	1,3%
PCC	0,9	1,1	19%
PET clair	1,3	1,5	15%
PET foncé	0,6	0,7	17%
PEHD	0,4	1,2	190%
PP/PS	0,8	0,7	-16%
Verre	34,3	34,7	1,3%
<b>Total</b>	<b>71,5</b>	<b>72,7</b>	<b>1,7%</b>

Matériaux recyclés (en kg/hab)

JRM = journaux, revues, magazines, dont publicités

GM = autres papiers : emballage, bureautique...

PCNC = emballages carton

PCC = briques alimentaires

PET clair et foncé = bouteilles et flacons transparents, colorés ou non

PEHD = bouteilles et flacons hygiène, entretien et alimentaire

PP/PS = pots et barquettes

Par ses gestes de tri, chaque usager a permis de recycler, en 2019, 73,6 kg d'emballages, papiers et verre, en hausse de 3 % par rapport à 2018 (+ 2,1 kg).

Si la quantité globale de fibreux (JRM, GM et PCNC) est stable par rapport à 2018 (- 0,2 kg), on observe des disparités notables entre matériaux :

- ▶ quantités égales de journaux, revues, magazines entre 2018 et 2019,
- ▶ forte diminution des gros de magasins (- 18%),
- ▶ augmentation des emballages en carton (PCNC - près de 10%), portée notamment par la vente sur internet.

Les plastiques affichent globalement des augmentations non négligeables, avec un résultat global à + 30%.

### 3.2. Repreneurs et rachat des matières

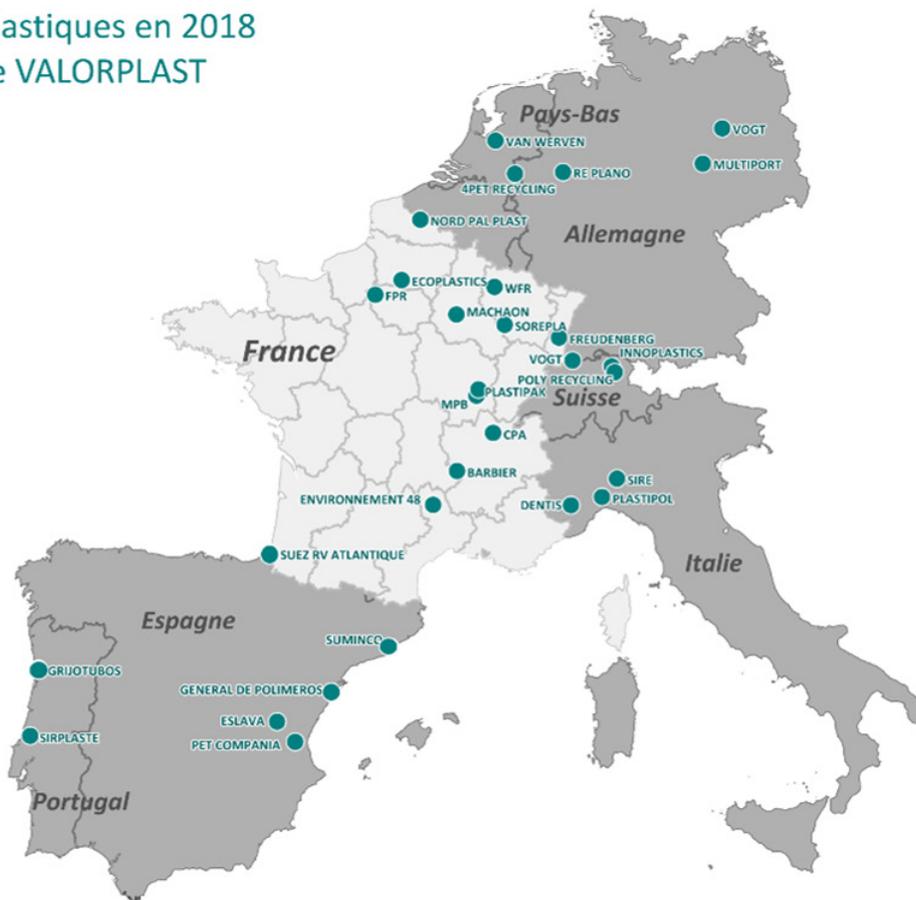
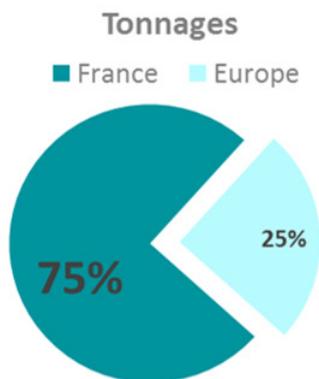
Le SBA reste propriétaire de toutes les matières de la collecte sélective une fois triées, sauf des JRM et GM, propriétés du Valtom.

Aussi, le syndicat a-t-il conclu, après mise en concurrence, des conventions de reprise de matière avec les entreprises ou des groupements listés ci-dessous :

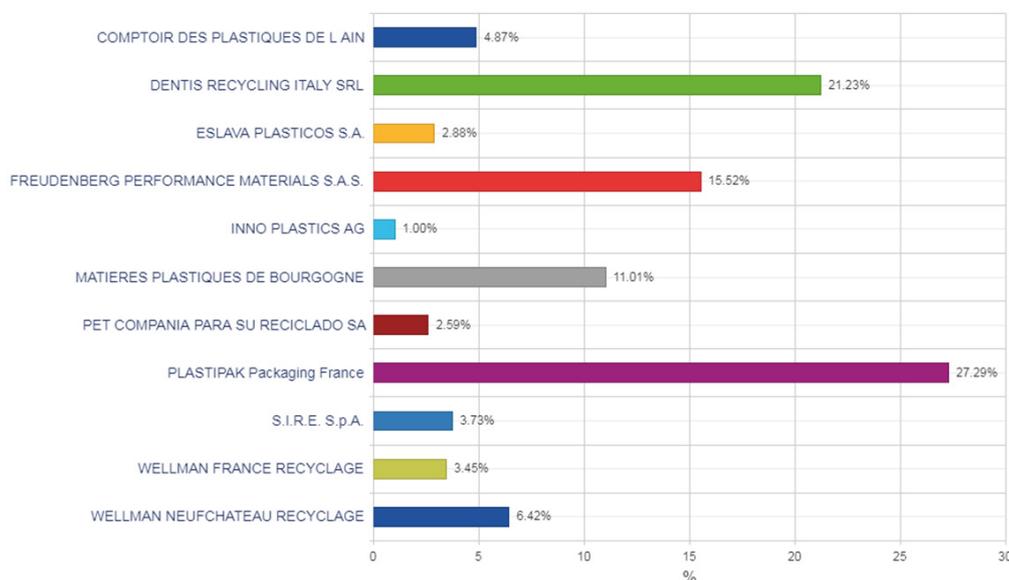
Matière	Repreneur	Option de reprise	Usine de recyclage
PCNC Carton de déchèterie	EPR (Veolia) durant le premier semestre puis Revipac	Fédération puis Filière	Diverses, en Europe puis Smurfit Kappa Papier Recycle France, Saillat-sur-Vienne (87)
PCC	Revipac	Filière	Papeterie Lucart (88) puis Saica El Burgo (Espagne)
Acier	ArcelorMittal	Filière	Arcelor Dunkerque (59) ou Fos-sur-Mer (13)
Alu	Affimet	Filière	Regeal Affimet (60)
Plastiques	Valorplast	Filière	Voir ci-dessous
Verre	O-I MANUFACTURING France	Filière	Maltha - Béziers (34) Solover - St Romain Le Puy (42) Maltha - Lavilledieu (07)

Concernant les plastiques, le recyclage a eu lieu majoritairement en France (les données 2018 et 2019 sont similaires).

## Recyclage des emballages plastiques en 2018 30 industriels partenaires de VALORPLAST



SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (CL063001)  
Destination de mes tonnages  
Centre de tri : PAPREC AUVERGNE ECHALIER (63AB)  
De janvier 2019 à décembre 2019



Les recettes issues de la vente de ces matériaux sont présentées au chapitre 3.3 de la partie 2,

## 4 / Matières recyclées issues de l'incinération des ordures ménagères

Les métaux contenus dans les ordures ménagères incinérées se retrouvent dans les mâchefers, résidus solides obtenus en sortie de four. Ils en sont extraits, puis orientés vers les usines de recyclage.

Il s'agit de déchets recyclables mais trop petits pour être triés (inférieurs à 8 cm, tels que les couvercles de pot de verre), des erreurs de tri (canettes, boîtes de conserves...) et des objets métalliques non compris dans les consignes de tri (plaquettes de médicament...).

	2018	2019	Évolution 2018/2019
<b>Acier</b>	2,63	3	13,4%
<b>Alu</b>	0,49	0,4	-14,5%
	<b>3,12</b>	<b>3,4</b>	<b>9,5%</b>

*Quantités de métaux extraits des mâchefers (en kg/hab)*

## 5 / Refus de tri

### Définition et enjeux des refus de tri

Les refus de tri sont les déchets déposés dans les contenants de collecte sélective (bacs et colonnes jaunes, PAC carton et colonnes à papier) et non compris dans les consignes de tri.

### Deux types de refus sont produits sur la chaîne de tri :

- ▶ les « fines » et les gros déchets (carton en particulier) sont éliminés lors de la première étape du processus industriel de tri. Tous les déchets passent dans un trommel, long cylindre en rotation percé de trous de 80 mm de diamètre. Les déchets inférieurs à cette taille, y compris bien triés, sont éliminés afin d'assurer un fonctionnement optimal de la suite de la chaîne de tri.
- ▶ les refus, éliminés au cours des étapes suivantes de tri.

### Le second type de refus comprend :

- ▶ les déchets imbriqués, y compris recyclables : par exemple des emballages en carton ou en plastique coincés dans une boîte de conserve ;
- ▶ les déchets recyclables mais non vidés/déballés : bouteilles, boîtes de conserves, pots, barquettes non vidés (avec restes alimentaires par exemple), magazines sous blister, feuilles de papier sous pochette plastique... ;
- ▶ les ordures ménagères résiduelles : biodéchets, mégots de cigarette, emballages en plastique souple... ;
- ▶ les déchets destinés à la déchèterie ou aux PAV : verre, piles, déchets dangereux, DEEE, textile, déchets en plastique (pots de fleur, jouets...), en métal (outils, pièces auto...)...

Tous les refus sont transportés jusqu'à Vernéa où ils sont incinérés. Ils constituent un enjeu environnemental et financier conséquent pour la collectivité, car transportés et traités deux fois. Le VALTOM paie donc en l'occurrence le tri par Echalière (198,90 euros HT/t), puis le SBA paie l'incinération à Vernéa (101,23 euros HT/t).

### Rappel des consignes de tri

Les consignes de tri se scindent en 2 catégories : les papiers et les emballages.

#### Papiers

- ▶ **tous les papiers** : journaux, revues, magazines, papiers bureautiques, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers... ;

#### Emballages

- ▶ **les petits emballages en carton** (les gros cartons sont à déposer en déchèterie) ;
- ▶ **les emballages en aluminium et acier** : boîtes de conserve, aérosols, boîtes de boisson, bouchages, boîtes décoratives, pots, plats et barquettes ;
- ▶ **les emballages pour liquides alimentaires** : briques contenant jus de fruit, lait, crème, potage... ;
- ▶ **les emballages en plastique rigide** : bouteilles, flacons, pots et barquettes. (résines : PET, PEHD, PP et PS).

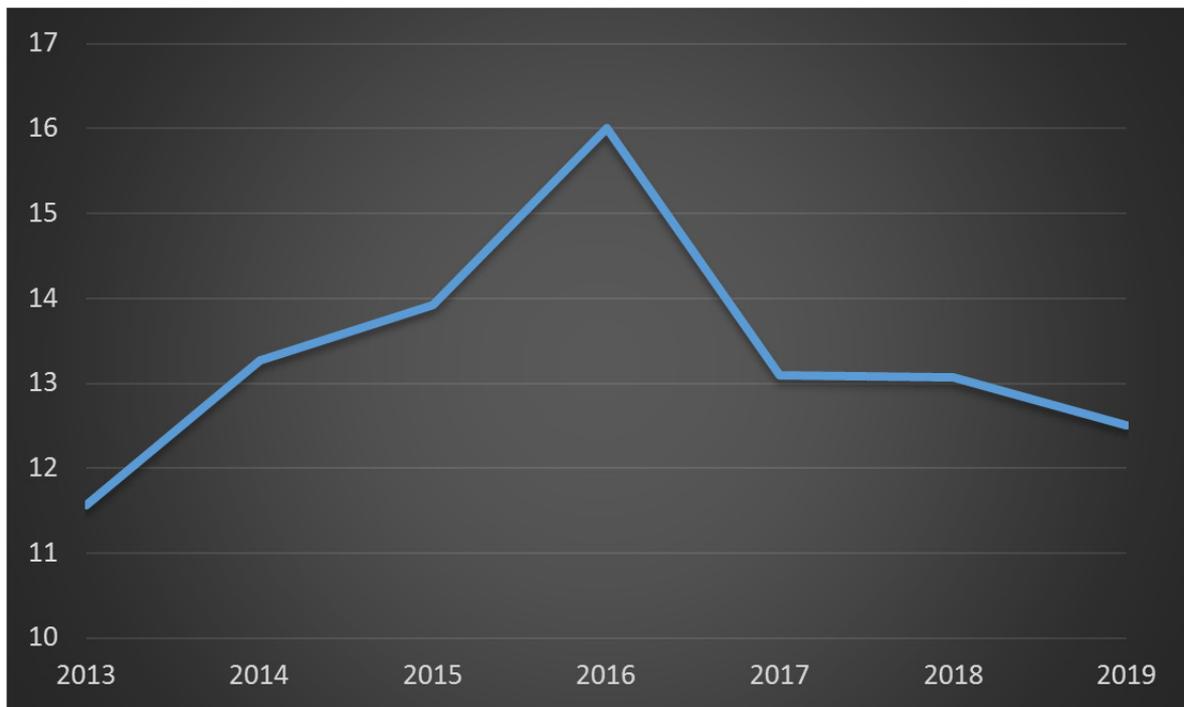
Bien vider les emballages, sans les rincer. Ne pas imbriquer les déchets.

En cas de doute, consultez le guide du tri sur le site Internet du SBA.

Cependant, si le doute persiste sur le bon geste à adopter, il est conseillé de jeter le déchet dans les OMr.

En 2019, chaque usager du SBA a produit 12,5 kg de refus.

Si ce chiffre tend à diminuer depuis le pic enregistré en 2016 (16 kg/hab), il reste néanmoins élevé : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) prévoit un objectif de 8 kg/hab.an à l'horizon 2031.



Le taux de refus est déterminé sur la base de caractérisations réalisées sur les différentes tournées de collecte. Des échantillons de déchets sont prélevés tout au long de l'année dans les apports réalisés par chaque collectivité.

Le centre de tri dispose d'un laboratoire équipé d'un tapis sur lequel les déchets prélevés sont triés à la main, de la même manière qu'ils l'auraient été dans le processus industriel.

Les déchets sont ensuite pesés afin d'obtenir des ratios appliqués aux tonnages entrants afin d'obtenir des tonnages par matière en sortie de centre de tri : papier, carton, acier, refus, etc.

#### Plusieurs enseignements peuvent être tirés des caractérisations réalisées en 2019 :

- ▶ les refus sont plus nombreux en PAC qu'en porte-à-porte,
- ▶ le flux de fibreux (mélange de papier-carton) atteint, en moyenne, une très bonne qualité,
- ▶ la quantité de verre dans les refus diminue, même s'il arrive encore d'en trouver,
- ▶ certains déchets recyclables sont très peu retrouvés dans le flux de CS, en particulier ceux produits dans la salle de bains : flacons de gel douche, de shampoing, de mousse à raser, de déodorant, pots de crème, de gel...
- ▶ encore trop de textiles dans la CS,
- ▶ des OMr ou de la CS dans des sacs noirs fermés, surtout en PAC.

#### Pour lutter contre les refus de tri, trois actions ont été poursuivies en 2019 :

- ▶ des « suivis de collecte en porte-à-porte » : vérification des bacs jaunes et visite aux usagers ayant fait une erreur,
- ▶ signalement par les ripeurs des bacs CS contenant des OMr ou du verre puis courrier personnalisé adressé à l'utilisateur,
- ▶ participations d'agents de collecte aux caractérisations.



## IV. Le SBA investi dans la transition écologique

### 1 / Économies de ressources dues au recyclage des matériaux de CS



En 2019, le tri des emballages par les usagers du SBA a généré d'importants gains environnementaux :

	Tonnage	Emissions de gaz à effet de serre évitées (tonne d'équivalent CO <sub>2</sub> )	Energie économisée (MWh)	Permet la fabrication de l'équivalent de
<b>Verre</b>	5 633	2 350	6 522	12,5 millions de bouteilles de 75 cL
<b>Acier</b>	349	514	792	4,9 km de rail de train
<b>Alu</b>	57	439	2 089	16 700 cadres de vélo de course (2kg)
<b>PCC</b>	184		0,4	304 000 rouleaux d'essuie-tout
<b>PET</b>	362	822	2 637	184 000 couettes
<b>PE/PP/PS</b>	109	229	881	125 000 arrosoirs
<b>Papier-carton</b>	2 806		9	plus de 10,5 millions de boîtes à chaussures
	9 355	4 354	12 929	

Les équivalences en économies générées ont été calculées à l'aide du logiciel WISARD™ qui respecte une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV).

L'ACV est une méthode normalisée au niveau international. Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'aux filières de traitement en fin de vie. Elle comptabilise à la fois les "impacts générés" (au cours de la collecte, du transport, et des procédés de tri et de recyclage...) et les "impacts évités" (économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière et énergétique).

Exemples d'impacts pouvant être étudiés : consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>...), pollution de l'air, pollution des eaux...

### 2 / Consommation d'énergie

Les différents sites du SBA ont consommé plus de 453 MWh d'électricité en 2019, soit - 10% par rapport à 2018.

Les différents véhicules nécessaires aux services ont nécessité 750 000 litres de produits pétroliers, soit une économie de 13,3% par rapport à 2018.

En matière énergétique, la Loi de Transition Énergétique (LTE) impose de :

- ▶ réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- ▶ réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- ▶ porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.



### 3 / Transition énergétique

Le SBA s'investit dans cette transition de deux manières :

- ▶ par la production d'énergies renouvelables,
- ▶ par la diversification, avec le recours à d'autres sources et vecteurs énergétiques.

Depuis sa mise en service, le siège riomois du SBA est chauffé par des granulés de bois, complétés par un chauffe-eau solaire.

Trois projets de production d'énergie renouvelable électrique étaient au programme en 2019 et devraient voir le jour en 2020 et 2021 :

- ▶ une ombrière solaire sur le parking du siège, d'une puissance de 100 kWc, projet mené en partenariat avec la société Ombrière d'Auvergne ;
- ▶ une centrale solaire de 36 kWc, installée sur la toiture d'un des bâtiments du pôle de valorisation de Lezoux ;
- ▶ une centrale photovoltaïque au sol sur notre site du Bois de l'Aumône à Culhat, initiée conjointement avec le Valtom et les collectivités locales et portée par Sergies, d'une puissance de 4,8 MWc.

En matière de diversification énergétique, le SBA possède, depuis quelques années déjà, 4 véhicules électriques (Renault Zoé). Le syndicat s'est aussi engagé à acquérir des poids lourds au gaz naturel et un utilitaire à l'hydrogène, dès que les stations d'approvisionnement portées par Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans seront opérationnelles.

Si le gaz naturel reste une énergie fossile, celui-ci est globalement moins impactant que le gasoil, en particulier en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. De plus, grâce au mécanisme des garanties d'origine, il est possible de recourir (virtuellement) à du méthane produit par méthanisation (dit biométhane), aux émissions en gaz à effet de serre encore réduites.

Le Valtom poursuit son projet d'injection de biométhane issu des biodéchets dans le réseau de gaz naturel.

### 4 / Bilan des émissions de gaz à effet de serre

En 2019 a été réalisé le bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) du syndicat. Un premier bilan a évalué les quantités de GES émises durant l'année 2014, celui-ci porte sur les émissions de 2018.

Ces bilans ont été rendus obligatoires par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », notamment pour les établissements publics de plus de 250 personnes.

Pour ce faire, différents postes d'émissions de gaz à effet de serre ont été pris en compte :

- ▶ l'énergie : émissions relatives aux combustibles fossiles et à l'électricité ;
- ▶ les émissions « hors énergie » : émissions relatives aux activités « hors usage » de l'énergie (climatisation...)
- ▶ le fret : émissions relatives au transport des déchets collectés ;
- ▶ les déplacements : émissions relatives au transport de personnes (trajets domicile/travail, dans le cadre du travail, des visiteurs) ;
- ▶ les intrants : émissions relatives aux matériaux, produits et services achetés ;
- ▶ les déchets directs : émissions relatives aux déchets produits par le Syndicat du Bois de l'Aumône ;
- ▶ les immobilisations : émissions relatives à la fabrication de biens durables utilisés par le Syndicat du Bois de l'Aumône.

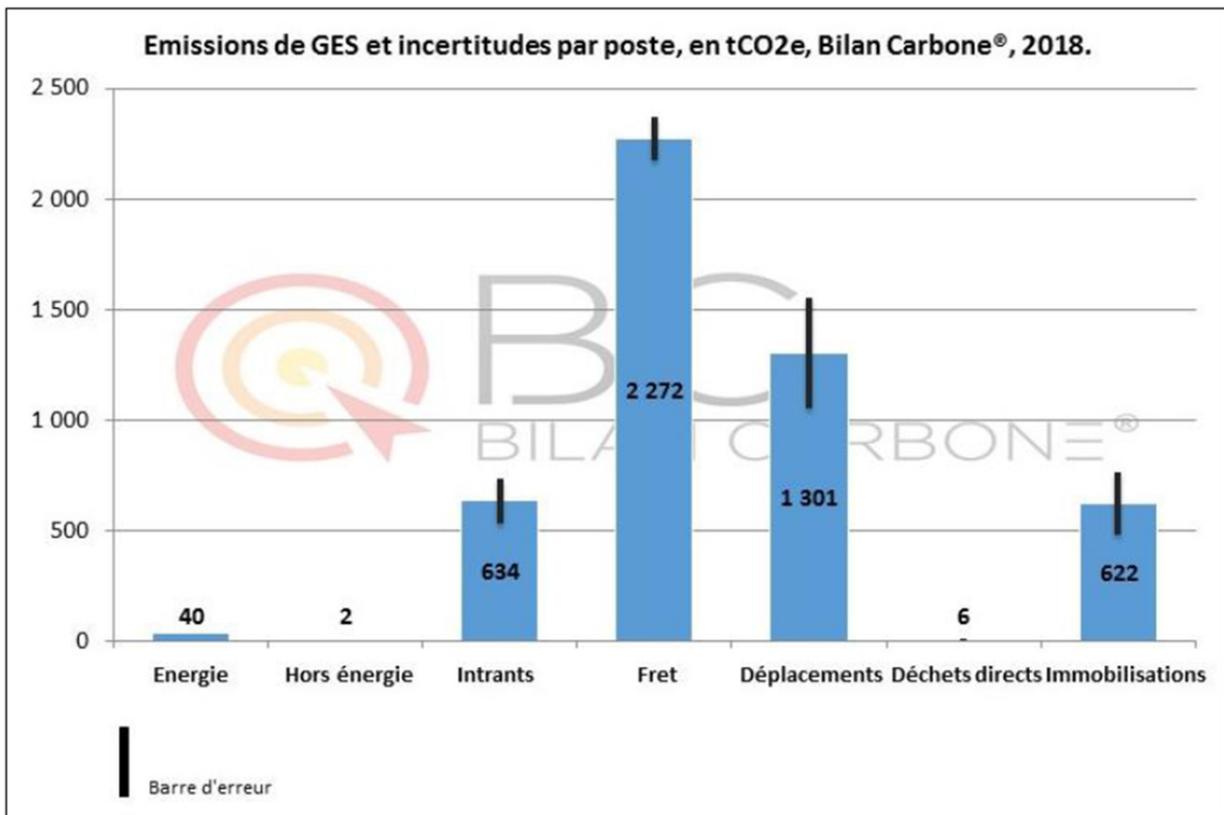
4 881 tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> (teq CO<sub>2</sub> ou tCO<sub>2e</sub>) ont été générées par l'activité de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés.

Responsable de près de la moitié de ces émissions, le fret (transport des déchets) est le principal poste d'émission.

Les déplacements (des agents du SBA, des usagers, domicile/travail des agents...) sont le second plus important poste d'émissions sur 2018 avec 27 %.

Les autres postes émettant des quantités plus faibles de GES sont :

- ▶ les intrants et les immobilisations, avec environ 13% chacun,
- ▶ l'énergie (électricité, gaz, granulés bois...) avec 1 %,
- ▶ les déchets directs et l'hors énergie.



Résultats du Bilan Carbone® 2018 du SBA, par postes d'émissions

Comparer ces résultats avec ceux obtenus lors du précédent bilan carbone de 2014 est peu significatif en l'état car le périmètre d'étude diffère d'un bilan à l'autre : le SBA comptait en 2014 une communauté de communes de plus (Montagne thiernoise) et donc des services supplémentaires (déchèterie, tournées de collecte, personnel...). De plus, le bilan 2018 prend en compte d'autres données : données supplémentaires, facteurs d'émissions différents... Toutefois, la comparaison des émissions pouvant être confrontées (sources d'émissions et périmètres communs) donne une baisse de 100 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Chiffrer les postes d'émissions a permis de cibler des actions destinées à diminuer la contribution du syndicat aux émissions de gaz à effet de serre. On peut en particulier citer l'acquisition de véhicules roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et hydrogène, et la réorganisation des collectes en C0,5.

## 5 / Suivi environnemental du Bois de l'Aumône à Culhat

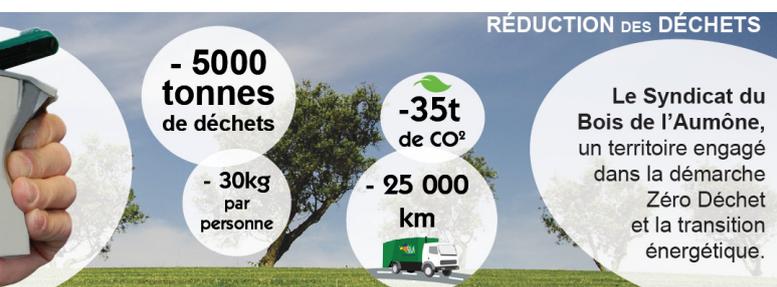
Conformément à l'arrêté préfectoral, le SBA réalise le suivi trentenaire de son ancien centre d'enfouissement d'ordures ménagères, situé sur le site du Bois de l'Aumône, à Culhat. Il consiste à collecter et traiter les effluents générés par l'installation et suivre ses impacts sur l'environnement.

Les lixiviats, eaux ayant été en contact avec les déchets stockés, sont collectés par un réseau de drains et acheminés à la station d'épuration du site, régulièrement entretenue.

Le biogaz, généré lors de la dégradation biologique des matières en l'absence d'oxygène, est également capté et détruit par combustion.

Des analyses sont régulièrement réalisées, sur le biogaz et les gaz de combustion.

Les eaux de nappe font également l'objet d'un suivi, grâce à un réseau de 3 piézomètres, positionnés après étude hydrogéologique, de manière à quantifier un éventuel impact du site sur leur qualité.



## 6 / Quand gestion des déchets rime avec préservation de la biodiversité...

### ► Zone humide sur le site de Culhat

Des travaux de terrassement, exécutés fin 2012 et début 2013 dans le casier de stockage de déchets inertes de notre site de Culhat, participèrent à la résurgence d'une grande mare en pied de talus, donnant naissance à une zone humide.

Le Bois de l'Aumône, qui entoure le site, est classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), en particulier en raison de la présence du Sonneur à ventre jaune, espèce protégée d'amphibien. Sa présence est d'ailleurs constatée en 2015 dans la zone humide lors d'un diagnostic faune-flore réalisée sur différentes zones du site.

Le mode d'exploitation de l'installation est alors modifié pour ne pas porter atteinte à ce milieu : au lieu d'être poussés dans le casier, les gravats sont nivelés sur la plateforme de dépôt, qui s'en trouve alors réhaussée à chaque intervention.

La gestion de la zone humide fait l'objet d'une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne, signée en juin 2018.

Celle-ci autorise le Conservatoire à accéder au site afin de compléter l'étude des populations de Sonneurs du Bois de l'Aumône et prévoit que le CEN définisse et soumette au SBA un programme de travaux d'aménagements en faveur des amphibiens, et en particulier du Sonneur. Ce programme, remis en 2019, a été validé par le Comité syndical, puis subventionné par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (dans le cadre de son appel à projets en faveur des espèces menacées inféodées aux milieux humides) et la DREAL.

L'Agence de l'eau a d'ailleurs mis en avant ce projet de par son originalité.

Les travaux, réalisés début 2020, feront l'objet de deux campagnes de suivi, pour mesurer leur efficacité, en 2020 et 2021.



### ► Verger conservatoire à Lezoux

La construction du pôle de valorisation laisse une partie du terrain non utilisée.

Celle-ci accueillera un espace pédagogique dédié au jardinage au naturel et un verger conservatoire, réalisé en partenariat avec le CEN Auvergne.

Pour compléter cette plantation, prévue à l'hiver 2020/2021, un inventaire du patrimoine fruitier autour de Lezoux sera réalisé par le Conservatoire, afin de retrouver des variétés fruitières anciennes non encore référencées, puis les préserver dans le verger conservatoire.

## 7 / ... et avec solidarité

Le SBA associe et œuvre avec des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de ses missions de service public de gestion des déchets ménagers.

### Textiles et réemploi

En déchèterie, les déchets de textiles sont collectés par l'association Le Relais, qui possède également de nombreuses colonnes sur l'espace public.

Collecte et tri permettent de générer de nombreux emplois durables pour un public en réinsertion.

Les vêtements en bon état sont revendus en friperie à des tarifs les mettant à la portée du plus grand nombre.

Trois déchèteries sont équipées de caissons dédiés aux objets pouvant être réemployés.

Ceux de Riom et Veyre-Monton sont collectés par l'association Les Mains Ouvertes, puis revendus dans leur magasin de Gerzat. Le caisson de Saint-Angel est collecté par la ressourcerie L'Ent'Remise, et les objets revendus dans ses magasins des Ancizes et du Pont-de-Menat.

Comme présenté en début de rapport annuel, l'étude de faisabilité pour le montage d'une recyclerie sur le bassin de vie de Riom mobilise différentes structures de l'ESS.

### Radiographies

L'association Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical (PHAMM) collecte en déchèterie les radiographies argentiques, numériques et les comptes rendus médicaux.

Les premières en particulier ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères car elles contiennent des sels d'argent, susceptibles de polluer les milieux naturels s'ils ne sont pas traités correctement.

C'est ainsi près d'une tonne (918 kg) qui a été récupérée en 2019.

Les déchets sont ensuite triés puis orientés vers les filières de recyclages adaptées.

L'argent présent dans les anciennes radiographies, s'il peut présenter un risque pour l'environnement, est toutefois recyclable.

L'entreprise Rhône Alpes Argent, dans son usine de Genas, est la seule en France à posséder une chaîne de traitement par enzymes, non polluante.

Les films radiographiques numériques, composés notamment de polyester, sont également recyclés, pour connaître une seconde vie en granulés pour l'industrie pétrolière, trame de vêtements de ski, polaires, jouets...

Les différentes étapes du recyclage sont réalisées dans le respect des données confidentielles.

L'association s'est donnée pour missions de récupérer, reconditionner et distribuer des produits et matériels médicaux, auprès des associations et ONG locales, nationales ou internationales.

Le bilan de leurs envois humanitaires sur 2019 s'élève à 27,5 t de matériel médical.

### Bouchons 63

Les bouchons et autres couvercles en plastique peuvent être triés et déposés, au bénéfice de l'association Bouchons 63, sur de nombreux sites, comme les grandes surfaces ou certaines déchèteries du SBA.

Grâce aux recettes issues de la vente aux usines de recyclage, l'association, dont le local est situé à Riom, vient en aide aux personnes en situation de handicap, notamment en finançant des équipements adaptés, tels que système d'aide à la conduite, moteur pour fauteuil roulant...



## Opération « Quand je trie le verre, je combats le cancer »

Le Syndicat du Bois de l'Aumône a développé un partenariat avec le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de La Ligue contre le Cancer afin d'améliorer la collecte du verre et de mobiliser des moyens financiers pour la lutte contre le cancer.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention, signée le 9 juillet, dans laquelle le SBA s'engage à verser un soutien sous forme de part fixe versée annuellement à la Ligue, d'un montant de 5000 euros et d'une part variable de 5 euros par tonne de verre collectée, au-delà de la production 2018.

En 2019, ce sont ainsi plus de 5 600 euros qui ont été versés au Comité départemental de la Ligue contre le Cancer, dont les missions sont les actions pour les malades et leurs proches, la prévention, l'information et la promotion de dépistages, et le soutien à la recherche.

## Coopération décentralisée

Une convention de partenariat a été signée avec la commune de Sandiara (30 000 hab - Sénégal) et l'association Vivre en Brousse, basée sur le territoire du SBA, afin de développer la collecte des déchets sur la commune de Sandiara et ses villages.

Le SBA intervient en fournissant du matériel et une expertise dans le domaine de la collecte.

De son côté, le Valtom intervient sur le même territoire pour apporter son expertise en matière de traitement.

Dans ce cadre, 800 bacs de collecte ont été envoyés à Sandiara en 2019.



## Avenir Insertion

Le SBA a confié à Avenir Insertion diverses tâches en lien avec la gestion de déchets.

Comme évoqué plus haut, la structure d'insertion par l'activité économique utilise le démonte-pneu du SBA pour séparer pneus et jantes.

Les bacs de collecte réformés sont repris par leurs fabricants. Pour optimiser le transport, ils sont empilés les uns dans les autres, ce qui nécessite de retirer les roues des bacs et leur axe, qui ne sont pas repris et donc conservés par le SBA.

Avenir Insertion est chargé de démanteler l'ensemble, en séparant l'axe métallique, recyclé, des roues, qui sont éliminées, ce qui permet une meilleure valorisation.

## V / Ressources humaines du SBA

### 1 / Description de l'emploi dans le Syndicat

Le tableau des effectifs, au 30 septembre 2019, fait état de 220 agents, répartis comme suit :

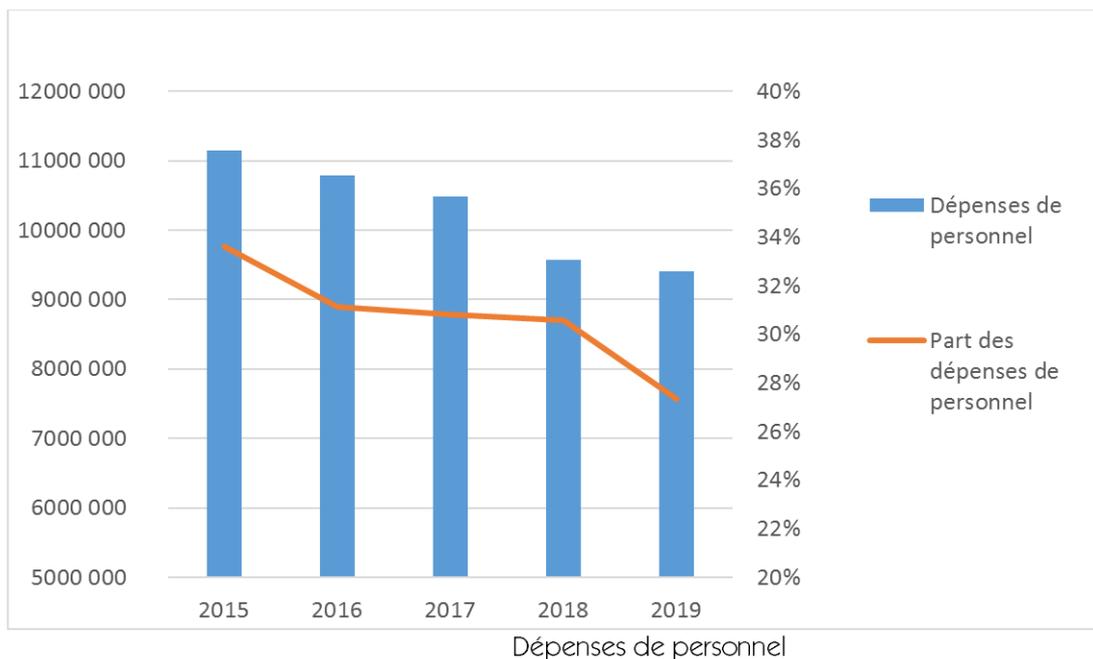
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE PROPOSITION AU 9/02/2019	SUPPRESSIONS	CREATIONS	EFFECTIF BUDGETAIRE PROPOSITION AU 30/09/2019
<b>Filière administrative</b>				
Directeur général des services	1			1
Attaché principal	2			2
Attaché	1			1
Rédacteur principal 1ère classe	2			2
Rédacteur principal 2ème classe	2			2
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	2			2
Adjoint administratif principal 2ème classe	10	1		9
Adjoint administratif	9		2	11
<b>Sous total filière administrative</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>31</b>
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur principal	1			1
Ingénieur	1			1
Technicien principal 1ère classe	1			1
Technicien principal 2ème classe	2		1	3
Technicien	10			10
Agent de maîtrise principal	2		1	3
Agent de maîtrise	17		1	18
Adjoint technique principal 1ère classe	17		3	20
Adjoint technique principal 2ème classe	93	5		88
Adjoint technique	46	2		44
<b>Sous total filière technique</b>	<b>190</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>189</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>220</b>

En termes d'équivalent-temps plein (ETP), la baisse est forte, avec - 21 % entre 2016 et 2019. Les données du tableau ci-dessous correspondent aux ETP des agents en activité au 1er janvier de l'année.

	2016	2017	2018	2019
<b>Non titulaires</b>	94	83	64	60
<b>dont emplois aidés</b>	11	7	2	3
<b>Statutaires</b>	219,3	209,2	196	189,5
<b>catégorie A</b>	5,8	4,8	4,8	4,8
<b>catégorie B</b>	16,4	16,2	15,2	13,2
<b>catégorie C</b>	197,1	188,2	176	171,5
<b>Total</b>	<b>313,3</b>	<b>292,2</b>	<b>260</b>	<b>249,5</b>

Un important effort de maîtrise des dépenses de personnel est réalisé depuis plusieurs années par une recherche systématique de rationalisation des coûts de gestion courante et d'organisation générale des services.

Le montant des dépenses de personnel et leur part dans les dépenses de fonctionnement sont en baisse depuis 2015.



## 2 / Évolution de l'emploi

Marquée par une baisse significative depuis 2015, l'évolution de la masse salariale témoigne des efforts en faveur de l'optimisation du service et de la maîtrise des coûts.

L'ensemble des dépenses liées au personnel (rémunérations, cotisations, assurances) connaît une baisse régulière depuis 2015 :

- 3 % entre 2015 et 2016,
- 3 % entre 2016 et 2017,
- 10 % entre 2017 et 2018,
- 2 % entre 2018 et 2019.

## 3 / Evolution des métiers et des compétences

La mise en œuvre des différents projets du SBA entraîne une évolution significative des métiers et des compétences requises, vers davantage de technicité, afin d'assurer :

- ▶ le développement de la collecte des biodéchets en proximité,
- ▶ le développement de la collecte des déchets en colonnes,

- ▶ le lavage de ces colonnes,
- ▶ la lutte contre les incivilités,
- ▶ la mise en œuvre de la collecte alternée,
- ▶ le développement de la valorisation et la promotion du réemploi,
- ▶ l'optimisation des transferts et du transport des déchets,
- ▶ le renforcement de la relation avec l'utilisateur, notamment pour expliquer la tarification incitative et adapter les contenants de collecte aux nouveaux usages,
- ▶ une attention toute particulière à la santé et la sécurité des agents.

La charte de formation a été profondément revue et a fait l'objet d'une délibération du Comité syndical réuni le 30 septembre 2019, notamment pour intégrer les dispositions du compte personnel de formation (CPF).

## 4 / Absentéisme pour raison de santé

Les mesures prises depuis janvier 2017 pour limiter les absences pour raison de santé, en impactant davantage le régime indemnitaire, semblent porter leurs fruits.

L'instauration d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018 poursuit le même objectif.

Le taux d'absentéisme, proportion d'agents théoriquement absents toute l'année, incluant tous les motifs d'absence pour raison de santé (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accidents de service, maladie professionnelle, mise en disponibilité d'office), continue sa diminution, après une forte baisse entre 2016 et 2017, période de mise en œuvre de la modification du régime indemnitaire.

**2016** : 17,7 % - **2017** : 14,7 % - **2018** : 13,1 % - **2019** : 12,9 %

Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps perdu en raison des absences. C'est la proportion d'agents théoriquement absents toute l'année. Il est calculé comme suit :

$$\frac{\text{nombre de jours d'arrêt}}{\text{nombre total de jours de travail}} \times 100$$

## 5 / Indicateurs liés aux accidents de travail

Les statistiques liées aux accidents intègrent tous les agents du SBA (titulaires et contractuels), et sont calculées en équivalent temps plein (ETP).

### 1. Taux de fréquence des accidents de travail

Le taux de fréquence (TF) représente le nombre d'accident du travail pour 1 000 000 d'heures de travail.

En 2018, le TF avec arrêt est de 44,7 contre 40,3 en 2017. Pour autant, le nombre réel d'accident est pour chacune de ces deux années de 18 accidents avec arrêt. L'augmentation du taux est la conséquence directe de la variation de l'effectif entre 2017 et 2018 et donc du nombre d'heures travaillées. Le TF peut être utilisé pour tout type d'évènement dans le domaine de l'accidentologie (accident du travail avec ou sans arrêt mais aussi les accidents du trajet).

	2016	2017	2018	2019
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	57,1	40,3	44,7	Donnée non fournie à date du rapport
Taux de fréquence des accidents sans arrêt	23,3	13,4	27,3	

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

## 2. Taux de gravité des accidents avec arrêt

Le taux de gravité bénéficie de la même approche statistique que le taux de fréquence, mais il ne s'agit que des jours d'arrêt. On peut calculer les jours d'arrêt d'une année pour les accidents de la même période. On calcule, alors, le TG1. Mais pour avoir une représentation précise, il est bon d'affiner cette réalité avec les jours d'arrêt de la même année pour des accidents s'étant produits les années antérieures (TG2). Ces jours d'arrêt correspondent à des rechutes éventuelles imputables à un accident ancien ou un arrêt de longue durée sans reprise de service. Ainsi en 2018 le TG1 est de 1,89 et le TG2 est de 4,8. Cela signifie que le poids du passé est important sur l'activité d'aujourd'hui. Le TG global est égal à la somme de TG1 et TG2. Exprimé différemment, le syndicat est fermé 6,7 jours toutes les 1 000 heures de travail soit environ tous les 8 mois.

	2016	2017	2018	2019
Taux de gravité des accidents avec arrêt	4,38	4,37	6,69	Donnée non fournie à date du rapport

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{nombre des journées perdues par incapacité temporaire}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$$

## 3. Indice de fréquence

L'indice de fréquence représente le nombre d'accidents de travail avec arrêt par millier d'agents.

	2016	2017	2018	2019
Indice de fréquence des accidents avec arrêt	89,56	63,13	70,04	Donnée non fournie à date du rapport
Indice de fréquence des accidents sans arrêt	36,46	21,04	42,80	

$$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents}}{\text{effectif (ETP titulaires et contractuels)}} \times 1\,000$$



## VI / Information, concertation et gouvernance

Dès sa parution, le rapport annuel est téléchargeable sur le site internet du SBA afin d'être accessible à tous (usagers, élus, techniciens...). Le rapport est également présenté en comité syndical qui est public et au cours duquel la presse est invitée.

Chaque année, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

### 1 / Enquête de satisfaction

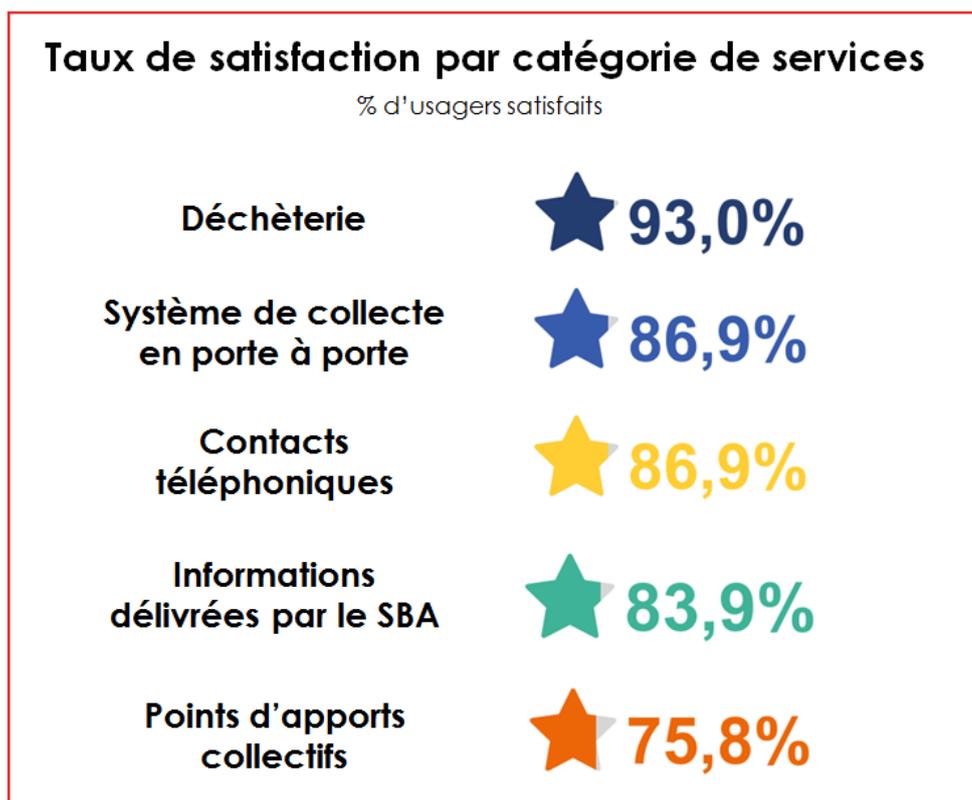
En octobre 2019, conformément aux engagements pris dans le cadre du CODEC et afin de préparer le futur PLPDMA, le SBA a missionné le cabinet Qualitest pour réaliser une enquête de satisfaction de ses usagers. Un échantillon de 1 000 personnes, de tous âges et catégories socio-professionnelles, résidant sur l'ensemble des 121 communes, a été interrogé par téléphone sur 4 thématiques : services, information, tri et tarification.

Le but est de recueillir l'avis des usagers sur le syndicat, sans le filtre de la presse ou des réseaux sociaux. Connaître les habitudes et besoins des habitants du territoire permet d'élaborer des pistes d'amélioration de nos services.

Cette enquête est menée régulièrement (la dernière date de 2013) afin de mesurer l'adéquation des réponses apportées et des nouveaux projets du SBA avec les doléances exprimées et les attentes des usagers.

5 grandes leçons sont à retenir du millésime 2019 de l'enquête :

- ▶ un taux de satisfaction globale de 83 % pour les services proposés par le SBA,
- ▶ le comportement éco-responsable des usagers,
- ▶ les usagers bénéficiant d'un système de collecte en point d'apport collectif sont moins satisfaits que ceux collectés en porte-à-porte,
- ▶ le fonctionnement de la TEOMi n'est pas toujours bien compris,
- ▶ les usagers sont satisfaits du comportement et de l'accueil des agents du SBA (collecte, déchèterie et accueil téléphonique).





## II- INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



## I / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2014, les compétences Traitement et Transfert des déchets ont été transférées au VALTOM, œuvrant à l'échelle du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le VALTOM exploite deux quais de transfert implantés sur le territoire du SBA, situés à Riom et Vertaizon. Le syndicat départemental a confié leur gestion et le transport des déchets jusqu'aux exutoires au SBA.

Prestation	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte et transfert des OMA	Régie	1975	/
Collecte en déchèterie	Régie	1980	/
Transfert des OMr et de la CS depuis les quais de Riom et Vertaizon	En régie pour le compte du VALTOM	2014	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (marché public avec Chimirec)		
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (marché public avec Chimirec)		
	Convention avec l'éco-organisme EcoDDS	26/07/2013	jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte des huiles usagées	VALTOM (marché public avec Chimirec)		31/12/2018
Traitement des OMr et des NR	VALTOM (Délégation de Service Public Vernéa et Veolia)		
Stockage du verre	Marché Echalié Paprec	12/10/2019	12/10/2023
Tri des emballages et papiers	VALTOM (marché public avec Echalié Paprec)		
Tri et valorisation des déchets verts	VALTOM (marché public avec Veolia, Ecovert Boilon et Vernéa)		
Tri et valorisation des métaux	VALTOM (marché public avec Praxy Centre)		
Traitement des OMr / Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat en post-exploitation réglementaire	Régie	1977	2029
Tri et valorisation des gravats	VALTOM (marché public avec Ecovert Boilon)		
Traitement des gravats	VALTOM (marché public avec Colas)		
Transfert et valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Convention avec l'éco-organisme OCAD3E/Ecosystème	01/01/2015	31/12/2020
Transfert et traitement des piles	Convention avec l'éco-organisme Corepile	26/10/2017	31/12/2021
Valorisation des pneumatiques	Convention avec Procar	14/01/2011	indéterminé

Valorisation et traitement du bois	VALTOM (marché public avec Ecovert Boilon)		
Valorisation et traitement du plastique dur	VALTOM (marché public avec Suez)		
Valorisation et traitement du polystyrène	/		
Valorisation et traitement du plâtre	VALTOM (marché public avec Echalièr Paprec)		
Valorisation des textiles	Conventions avec l'éco-organisme EcoTLC et avec l'association Le Relais 48	01/01/2014	31/12/2019
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton + siège)	Convention Eco-organisme OCAD3E/Recylum	01/01/2015	31/12/2020
Valorisation des cartouches d'encre	LVL	09/07/2014	indéterminé
Valorisation de l'huile alimentaire	VALTOM (convention avec Chimirec)		
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Convention avec l'éco-organisme DASTRI	01/01/2017	Reconductible jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte du mobilier	VALTOM (Convention avec l'éco-organisme Ecomobilier)	23/12/2014	jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte des radiographies	Convention de partenariat avec l'Association des Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical	26/10/2017	Reconduction illimitée
Collecte des capsules usagées Nespresso	Convention avec SUEZ	01/06/2017	Reconduction illimitée
Valorisation des emballages ménagers et des papiers graphiques	Convention avec l'éco-organisme CITEO (Barème F)	01/01/2018	31/12/2022



## II / Budget, coût du service et financement

### 1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements

Les dépenses d'investissement (équipements hors amortissement et hors remboursement du capital des emprunts) se sont élevées en 2019 à :

Dépenses d'investissement	Montant en €
Véhicules	992 059 €
Acquisition matériel et mobilier, informatique	182 140 €
Infrastructures : sites d'exploitation, déchèteries	614 015 €
Acquisition et installation moyens de collecte (bacs, PAC, colonnes)	822 896 €
<b>Total</b>	<b>2 611 110 €</b>

Les plus importantes dépenses d'équipement sont :

- ▶ les véhicules : il s'agit de renouvellements courants de la flotte et d'adaptation au nouveau mode de collecte en PAC,
- ▶ l'acquisition des bacs ainsi que l'acquisition et l'implantation des PAC,
- ▶ les grosses réparations et l'extension des infrastructures (acquisition d'un terrain pour l'extension du siège de Riom...)

L'ensemble des dépenses d'équipement a été réalisé sans recours à l'emprunt.

### 2. Charges du service public

Les montants présentés ci-dessous sont issus de la matrice des coûts (méthode d'exploitation analytique définie par l'ADEME). Elle permet de détailler les coûts par « étape » et par flux.

	2017		2018		2019	
	€ HT	€ HT/hab	€ HT	€ HT/hab	€ HT	€ HT/hab
Structure, communication, prévention	4 699 083 €	28,2 €	3 932 278 €	24,3 €	3 948 099 €	24,2 €
Précollecte et collecte PAP et PAC	7 456 172 €	44,7 €	6 664 547 €	41,1 €	6 641 592 €	40,7 €
Déchèterie	2 058 127 €	12,3 €	1 875 618 €	11,5 €	1 856 518 €	11,4 €
Précollecte et collecte du verre	259 393 €	1,6 €	292 884 €	1,8 €	246 794 €	1,5 €
Transport	1 825 315 €	10,9 €	1 872 937 €	11,6 €	1 850 034 €	11,3 €
Traitement	6 904 334 €	41,4 €	8 256 708 €	50,9 €	8 220 323 €	50,4 €
<b>Total des charges</b>	<b>25 274 711 €</b>	<b>151,6 €</b>	<b>22 891 910 €</b>	<b>141,2 €</b>	<b>22 763 360 €</b>	<b>139,5 €</b>

La diminution des tonnages et l'optimisation du service permettent de contenir les charges supportées par le SBA.

Les coûts de collecte en porte-à-porte amorcent une baisse, cette tendance sera confirmée sur les prochaines années avec la mise en œuvre progressive et l'optimisation de la collecte alternée.

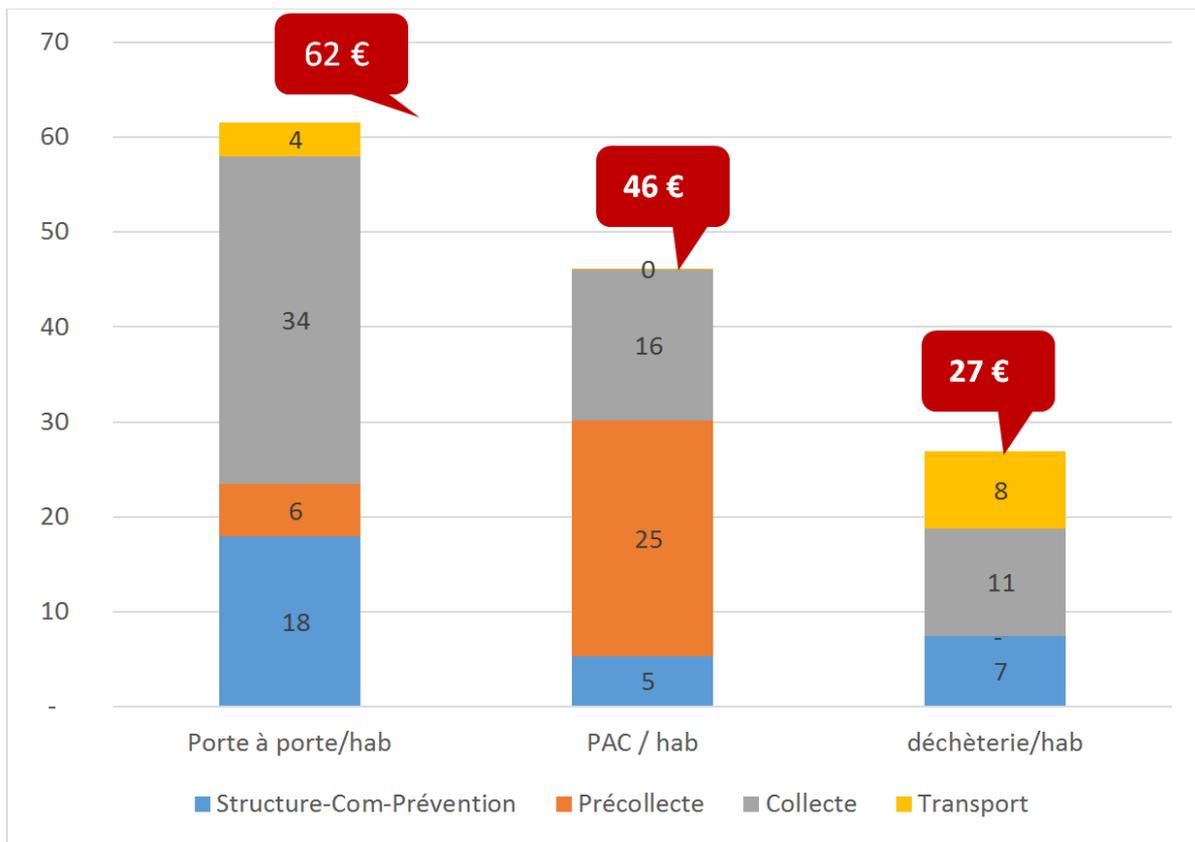
Parallèlement, nous observons une augmentation du coût global de la collecte en points d'apport collectifs due notamment au déploiement de nouveaux dispositifs.

Il faut noter que l'ensemble des charges techniques et fonctionnelles (hors traitement) de la collecte PAP représente 62 euros par an et par habitant desservi contre 46 euros en collecte en point d'apport collectif.

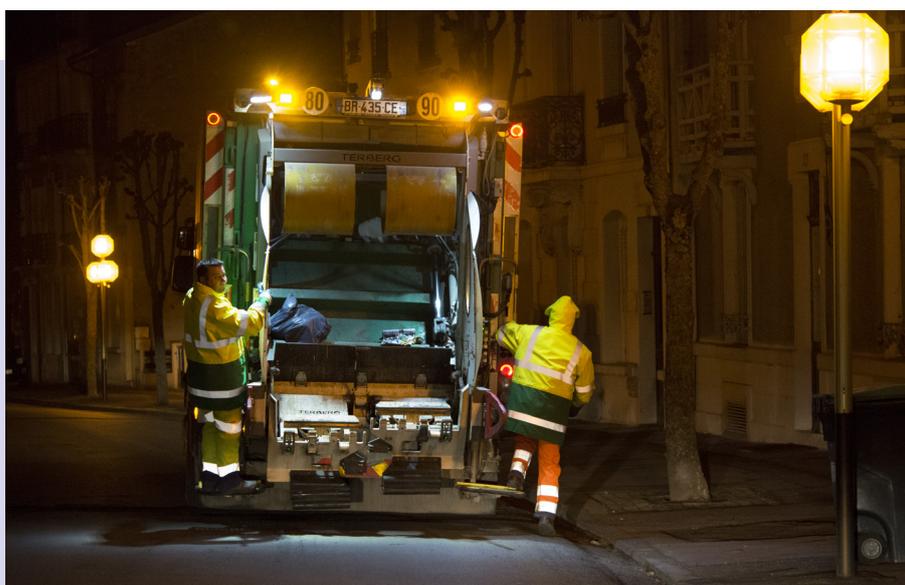
Les coûts transport et déchèterie sont en légère baisse.

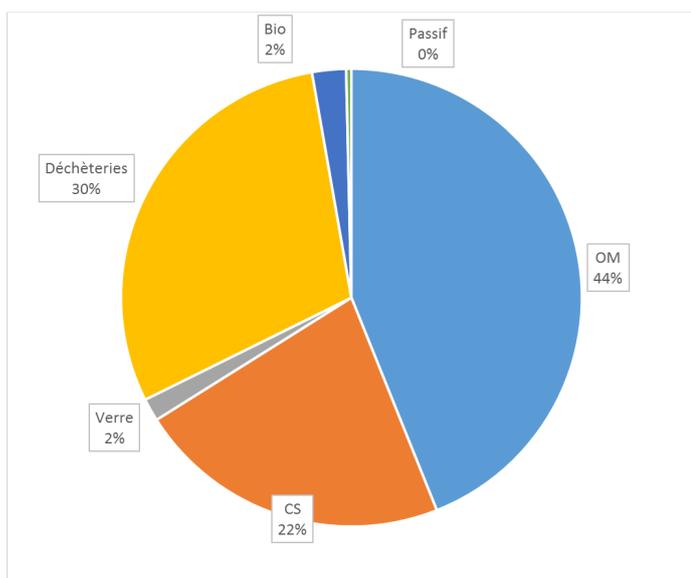
Le principal poste de charges reste le traitement des déchets. La diminution des tonnages, d'ordures ménagères notamment, liée aux efforts de prévention ainsi que les changements de comportement des usagers permettent tout juste de compenser l'augmentation des coûts de traitement.

Il faut noter que les charges prennent en compte l'amortissement de l'ensemble des investissements réalisés.



Répartition des charges HT par mode de collecte et par habitant (hors traitement)

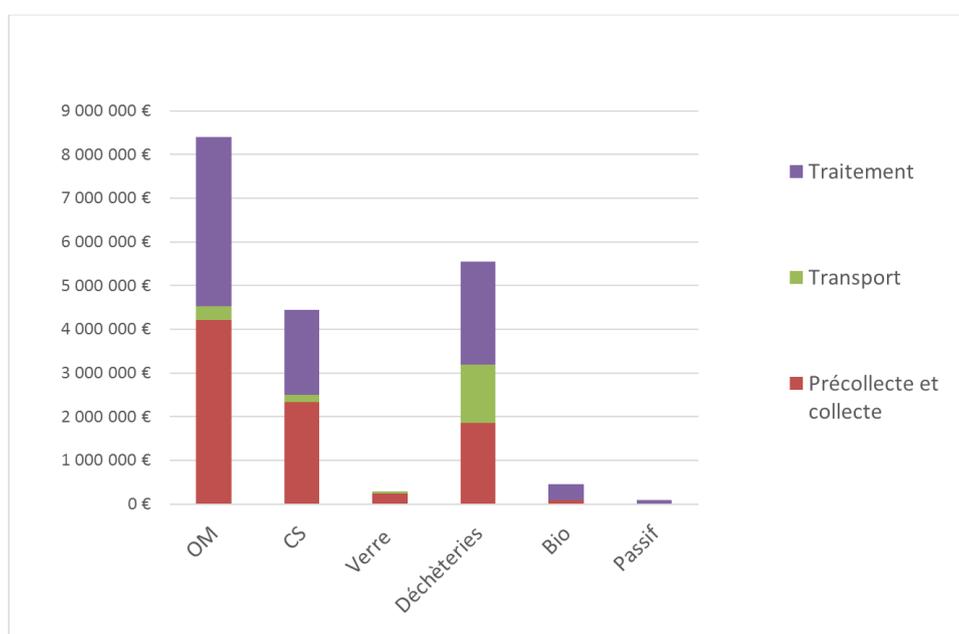




Répartition des charges HT par flux

Les OMR représentent 44 % du total des charges, les déchèteries pèsent 30 % de ce coût pour 44 % des tonnages.

Ces ratios montrent que la bonne orientation des déchets destinés notamment aux déchèteries permet de faire baisser le coût global.



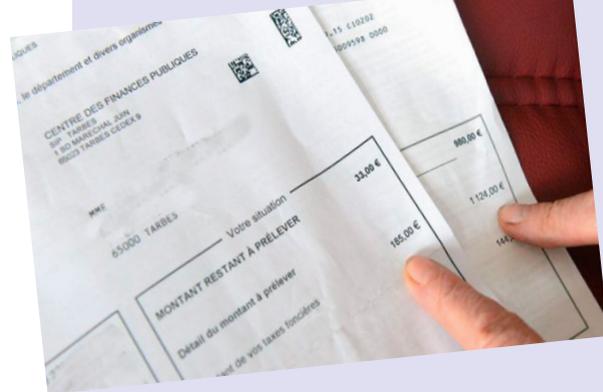
Répartition des charges par flux et par étape technique



Le Syndicat du Bois de l'Aumône a la main sur l'optimisation des collectes, des coûts de précollecte et une partie des coûts de transport mais pas sur les coûts de traitement qui représentent 36% du total des charges.

Il faut noter qu'une partie des coûts de traitement est liée aux tonnages (OMr, NR, refus de tri) ce qui récompense les efforts de prévention mais une partie très importante (60 %) est calculée à l'habitant et ne tient pas compte des tonnages livrés.

### 3. Recettes du service public



Le financement du service public est assuré principalement par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi).

Les autres recettes sont notamment constituées des ventes de matériaux, des soutiens des éco organismes, des redevances pour les prestations de collecte des professionnels ou d'accès en déchèterie et des aides (subventions ou emplois aidés).

#### 3.1. Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002.  
Le SBA est partiellement assujetti à la TVA depuis le 1er janvier 2006.

Alors qu'ils étaient auparavant redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les usagers du syndicat sont redevables depuis 2018 d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi), calculée sur deux éléments :

- ▶ part fixe : le montant est égal au taux déterminé par la collectivité appliqué la base du foncier bâti,
- ▶ part variable incitative : basée sur la production de déchets de l'année précédente (nombre de levées ou d'apports et volume des levées ou apports).

En 2019, la part fixe représentait 75% du montant global.

La part variable (25% du montant global) était calculée sur 1,7 millions de levées et 1 million d'apports en PAC.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat du Bois de l'Aumône, ayant instauré la TEOMi sur l'ensemble de son territoire, décide des taux de la part fixe et des tarifs applicables pour la part variable.

Avant cette date, certains EPCI, en régime dérogatoire, fixaient leur taux de TEOM. Ainsi, conformément à l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts, afin de limiter les hausses de cotisation liées à l'harmonisation des modes de financement, deux zones différentes ont été créées : la première correspond à l'ancienne communauté de communes de Riom Communauté, la seconde représente le reste du territoire du SBA. Deux taux différents sont donc appliqués.

La TEOMi est perçue par le Syndicat du Bois de l'Aumône via les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents.

En 2019, la recette de TEOMi représente 82 % des recettes perçues par le SBA.

	2017	2018	2019
TEOMi	20 967 348 €	20 162 672 €	19 740 077 €
Par habitant (*)	125,8 €	124,4 €	120,9 €

En 2019 le montant global du financement par la TEOM a baissé pour la 4eme année consécutive.

### 3.2. Redevances Spéciale et Spécifique

Conformément aux articles L2224-13 à 17 et L2333-76 à 80 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SBA a instauré la redevance spéciale au 1er janvier 1995.

Cette redevance est appliquée aux professionnels et aux collectivités. Pour la deuxième année les professionnels s'acquittent d'une redevance spéciale (ou part incitative) basée sur leur production réelle de déchets.



En redevance spéciale une franchise est appliquée aux professionnels et non aux collectivités. À compter de 2018, les professionnels qui produisent le moins de déchets ne sont plus facturés en redevance spéciale mais sur la part incitative de la TEOMi comme des ménages. La facturation de la redevance spéciale concerne, en 2019, 232 collectivités et 530 professionnels pour un montant total de 1 047 keuros.

L'accès des professionnels aux déchèteries est également soumis à facturation, appelée redevance spécifique, qui repose sur le nombre de passages, le type et le volume des déchets (estimé de visu par le gardien).

Les professionnels étant responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations leur sont facturées.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône a émis 812 factures d'accès en déchèterie en 2019 pour un montant global de 100 490 euros.

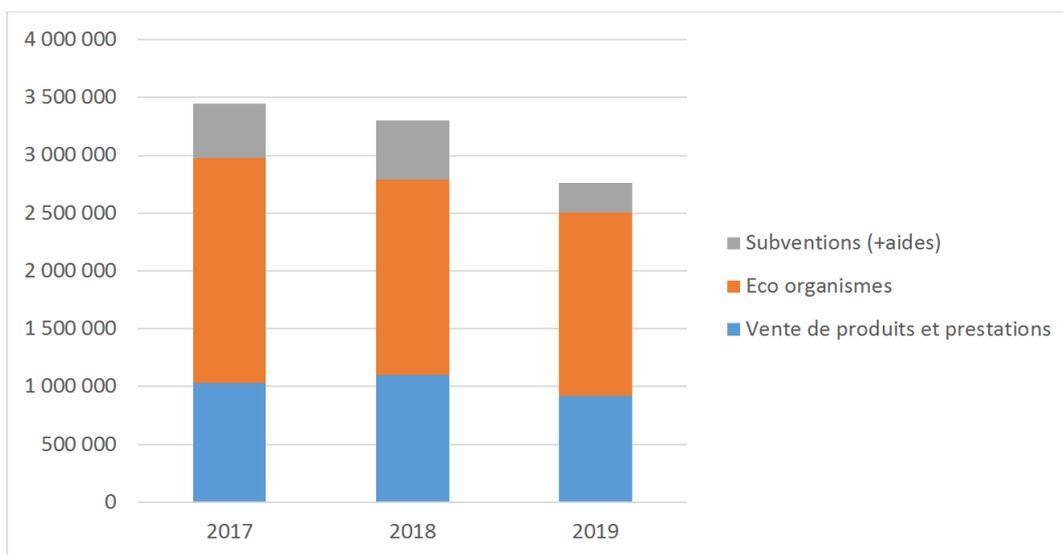
Les dépôts des huiles de vidange et leurs bidons, des DEEE, des déchets dangereux et des pneumatiques sont interdits aux professionnels.

### 3.3. Autres recettes

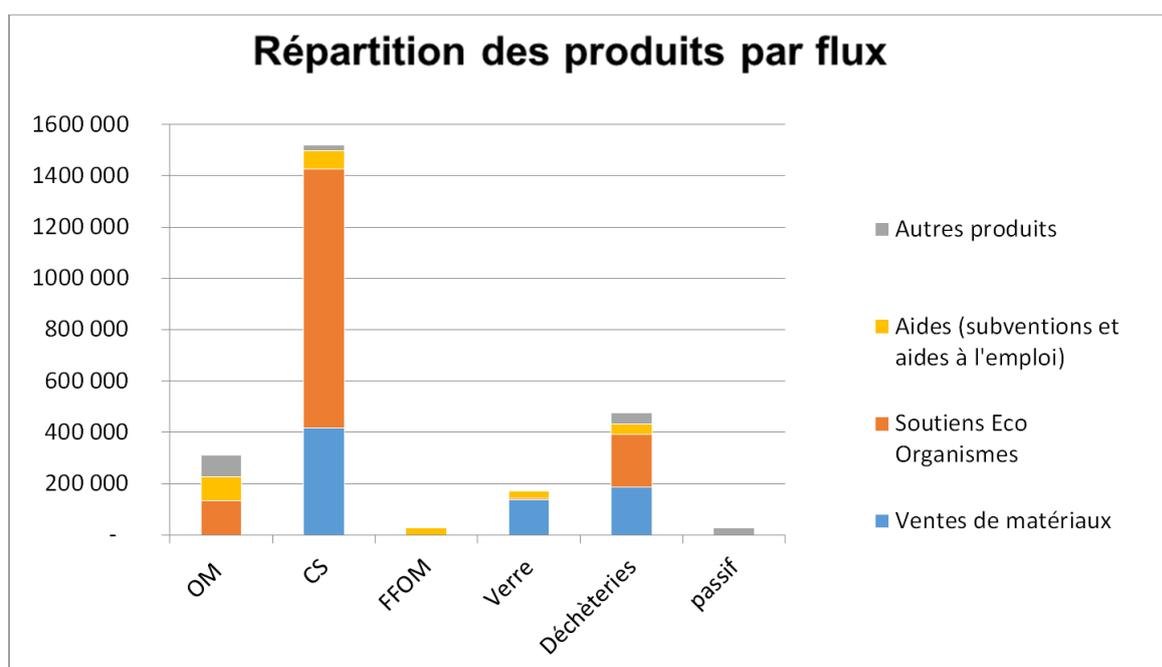
		2017	2018	2019
Vente de matériaux	<b>Verre</b>	132 657 €	134 019 €	136 344 €
	<b>Aluminium</b>	4 411 €	6 412 €	3 480 €
	<b>Acier</b>	27 165 €	38 599 €	42 115 €
	<b>Plastiques</b>	80 459 €	90 779 €	101 970 €
	<b>Papier/cartonnettes</b>	130 820 €	113 168 €	166 200 €
	<b>Carton de déchèterie, journaux, gros de magasin</b>	341 962 €	272 625 €	182 477 €
	<b>Ferraille, batterie...</b>	127 498 €	175 097 €	105 004 €
	<b>DEEE</b>	65 703	63 525 €	64 417 €
	<b>Total</b>	910 675 €	894 215 €	802 007 €
Versement des éco-organismes	<b>Citeo</b>	1 720 221 €	1 479 492 €	1 399 388 €
	<b>DEEE</b>	20 240 €	18 400 €	18 400 €
	<b>EcoTLC</b>	16 376 €	16 670 €	16 213 €
	<b>EcoDDS</b>	13 189 €	14 786 €	9 596 €
	<b>Ecomobilier</b>	125 738 €	99 423 €	73 525 €
	<b>Total</b>	<b>1 895 763 €</b>	<b>1 628 773 €</b>	<b>1 517 122 €</b>

Depuis la fermeture des frontières asiatiques aux déchets européens en 2017, les déchets industriels autrefois exportés viennent engorger les marchés français et européen. Les prix de reprise sont en baisse constante et souvent limités aux prix plancher qui avaient, heureusement, été négociés par anticipation.

Les recettes de CITEO seraient en baisse du fait de la baisse du « soutien de transition » prévu dans le cadre du barème F (2018-2022). CITEO s'était engagé à maintenir les montants versés au titre de l'année 2016 aux collectivités qui doivent respecter 3 critères (extension des consignes de tri, performance, optimisation des collectes). Il semble que nos quantités en baisse puissent nous pénaliser sur cette partie du soutien. On constate également une baisse des soutiens d'Eco mobilier, liée à la mise en œuvre opérationnelle de la collecte (déchèteries équipées d'une benne spécifique).

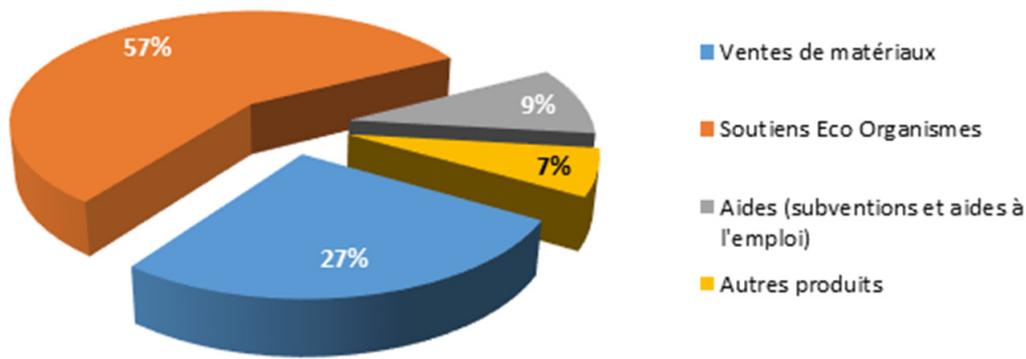


Evolution des recettes



Répartition des produits par flux

Les soutiens des éco-organismes représentent la plus grosse part des produits perçus (hors contribution des usagers). Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.



Répartition par type de produits

Les recettes de vente de matériaux et de soutiens des Eco organismes sont aussi impactées par la diminution des tonnages de collecte sélective.

Cependant il faut noter que la collecte sélective représente un coût aidé TTC (coût résiduel pour la collectivité) égal à 3,34 Meuros (soit 21 euros par habitant ou 432 euros par tonne). C'est ce qui justifie la politique de prévention et la tarification appliquée aussi à la collecte sélective.

Les autres produits proviennent notamment :

- ▶ du dispositif dit du ticket de sortie que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges de l'entretien de Culhat,
- ▶ de la facturation des incivilités, des prestations à d'autres collectivités,
- ▶ des remboursements de sinistres.

#### 4. Coût aidé

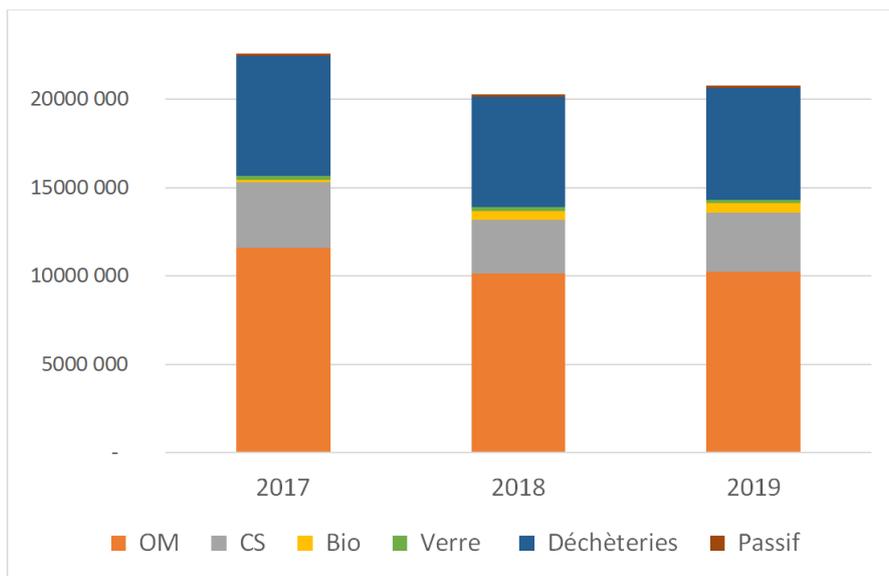
Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité : il représente l'ensemble des charges qui affectent le service (structure, communication, prévention, collecte, transport, traitement...), déduction faite des produits (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, aides diverses...).

Bien que nous puissions observer une baisse des charges (1,74 euros/hab), le coût aidé 2019 est en légère augmentation, principalement impacté par la diminution des recettes.

La subvention de fonctionnement ADEME pour le déploiement de la tarification incitative a été comptabilisée sur 4 exercices (2015-2018) et n'apparaît plus en 2019 (1,53 euros/hab), le montant de la vente des matériaux et des soutiens des Eco organismes est en baisse.

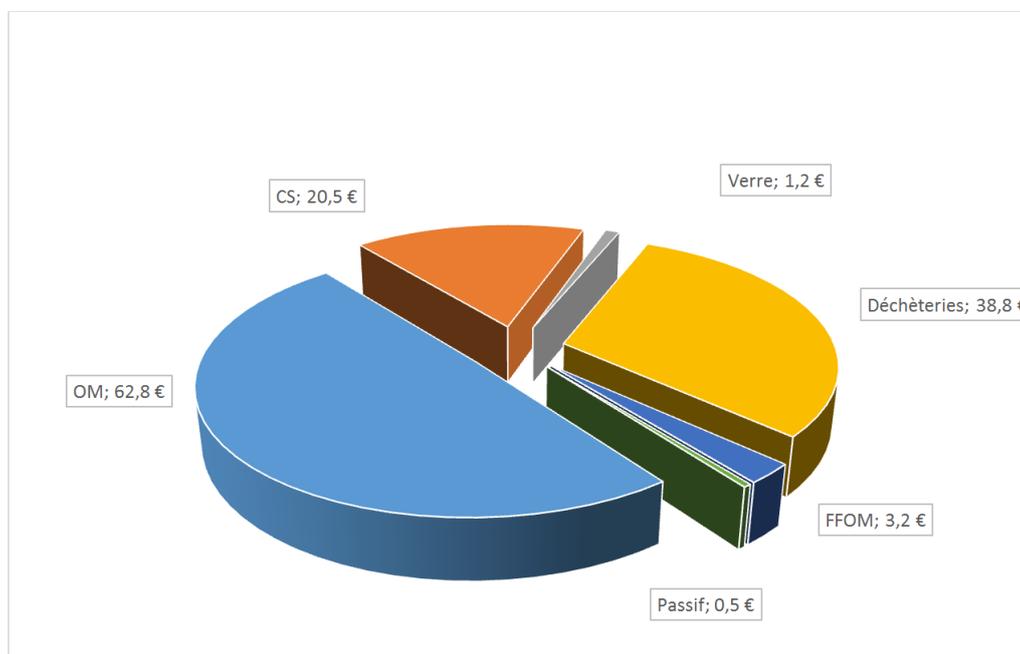
La décomposition des charges et des produits est détaillée ci-dessous.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, grâce à sa politique volontariste de réduction des déchets et à ses efforts continus d'optimisation des services, parvient à contenir l'augmentation des coûts.



Évolution des coûts aidés TTC par flux

Les ordures ménagères représentent une part importante du coût total, c'est pour cela qu'il est très important de veiller à détourner de ce flux tout déchet qui peut être traité dans la collecte sélective, le verre ou les déchèteries.



Répartition des coûts aidés TTC par flux par habitant et par an (127 euros)

# Le coût des déchets en 2019 par type de déchets



**sur 127€**

## 5. Contribution moyenne par habitant

La contribution correspond aux sommes perçues directement (TEOMi qui comprend la part fixe et la part variable incitative) hors redevances spéciale et spécifique.

Il faut noter que la part fixe de la TEOMi est basée sur le foncier bâti et qu'environ 13 % du montant de TEOM représente le bâti professionnel.

La contribution moyenne baisse pour la 4ème année.

2016	2017	2018	2019
132,6 €	125,8 €	124,4 €	120,9 €

Contribution moyenne par habitant

Il faut noter que la contribution moyenne par habitant est celle perçue par le SBA. Il faut ajouter, pour l'usager, 8 % de frais de gestion qui reviennent au Trésor Public.



# GLOSSAIRE/LEXIQUE

## **ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie**

### **CS : Collecte Sélective**

Déchets recyclables secs issus des ordures ménagères, hors verre.

Cette catégorie est composée des papiers (journaux, revues, magazines, papiers bureautiques, enveloppes, catalogues, annuaires...) et des emballages en carton, métaux (aluminium et acier), plastique (PET clair et foncé, PEHD, pots et barquettes) et les briques alimentaires.

Ils sont collectés auprès de tous les usagers du SBA (particuliers et assimilés), en bacs et colonnes jaunes. Depuis peu, un tri plus fin a été mis en place grâce aux PAC carton en centre-bourg et aux colonnes à papier en déchèterie.

Ils sont ensuite triés au centre Echalièr, implanté dans la zone du Brézet à Clermont-Ferrand. Chaque matière y est séparée puis envoyée vers des usines de recyclage.

### **DA : Déchets Assimilés**

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières ».

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

### **DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux**

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur ».

Le SBA (dans certaines déchèteries) et certaines pharmacies collectent les déchets dits piquants, coupants et tranchants tels que les aiguilles, les seringues, les cathéters... conditionnés dans les boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert, mises à disposition gratuitement des patients en auto traitement ou utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles, bénéficiaires de ce dispositif.

### **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

Ils sont collectés en déchèterie.

### **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**

Déchets d'équipements électriques et électroniques, parmi lesquels on distingue les

- ▶ gros électroménagers hors froid (GEHF) : chauffe-eau, gazinière...
- ▶ gros électroménagers froid (GEF) : frigo, congélateurs...
- ▶ petits appareils en mélange (PAM) : grille-pain, sèche-cheveux...

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. Ils sont collectés en déchèterie.

### **DMA : Déchets Ménagers et Assimilés**

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

### **FFOM**

Fraction fermentescible des ordures ménagères : il s'agit des biodéchets, composés des restes de repas (épluchures, ...).

**NR : Non recyclables**

Flux en déchèterie, équivalent aux « encombrants », pour les déchets ne disposant pas encore de filière de recyclage.

Ils sont incinérés à Vernéa, avec production d'électricité.

**OMA : Ordures Ménagères Assimilées**

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles**

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives, car ne disposant pas de filière de recyclage.

Elles sont collectées auprès de tous les usagers du SBA, en bacs verts (particuliers) et bleus (assimilés).

Acheminées à Vernéa, elles y subissent une séparation selon leur taille.

La fraction fine est stabilisée puis enfouie à Puy-Long, la fraction grossière est incinérée, la chaleur dégagée par la combustion étant pour l'heure valorisée en électricité

**PAP : Porte-à-Porte**

Mode de collecte des OMr, de la CS et des biodéchets (des assimilés dans ce dernier cas) dans lequel chaque usager possède des bacs à son domicile. La benne à ordures ménagères passe donc à proximité de chaque logement équipé afin de procéder à la collecte.

**PAC**

Point d'apport collectif. Constitué d'abri-bacs, de colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées, pour la collecte des OMr, de la CS, du carton, du papier et du verre.

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. »

Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM ou TEOMi), elle doit mettre en place une Redevance Spéciale.

**Redevance Spécifique**

Payée par les professionnels pour l'accès en déchèterie.

**TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local. Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. »

**TEOMi : TEOM incitative**

TEOM incluant une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service. Il s'agit d'instituer une part incitative de la TEOM, assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. La part incitative s'ajoute à la part fixe basée sur la valeur locative.

## Population municipale totale : 162 126

**Population municipale** : les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

**Population comptée à part** : principalement les personnes vivant dans certaines collectivités (internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons...).

**Population totale** : somme des deux précédentes.

EPCI	Commune	Population municipale
Billom Communauté	Beauregard-l'Évêque	1 473
	Billom	4 732
	Bongheat	432
	Bouzel	719
	Chas	373
	Chauriat	1 666
	Dallet	1 471
	Égliseneuve-près-Billom	803
	Espirat	394
	Estandeuil	450
	Fayet-le-Château	351
	Glaine-Montaigut	565
	Isserteaux	416
	Mauzun	113
	Montmorin	725
	Mezel	1 932
	Neuville	380
	Pérignat-sur-Allier	1 516
	Reignat	382
	Saint-Bonnet-lès-Allier	432
	Saint-Dier-d'Auvergne	507
	Saint-Jean-des-Ollières	461
Saint-Julien-de-Coppel	1 270	
Trézioux	470	
Vassel	289	
Vertaizon	3 190	

EPCI	Commune	Population municipale
Combrailles Sioule et Morge	Beauregard-Vendon	1 172
	Champs	396
	Charbonnières-les-Vieilles	1 079
	Châteauneuf-les-Bains	308
	Combronde	2 182
	Davayat	603
	Gimeaux	401
	Jozerand	555
	Loubeyrat	1 297
	Manzat	1 369
	Montcel	487
	Prompsat	417
	Queuille	270
	Saint-Angel	410
	Saint-Hilaire-la-Croix	344
	Saint-Myon	469
Teilhède	443	
Vitrac	345	
Yssac-la-Tourette	380	

EPCI	Commune	Population municipale
Entre Dore et Allier	Bort-l'Étang	651
	Bulhon	532
	Crevant-Laveine	969
	Culhat	1 182
	Joze	1 103
	Lempty	389
	Lezoux	6 062
	Moissat	1 228
	Orléat	2 139
	Peschadoires	2 120
	Ravel	708
	Saint-Jean-d'Heurs	657
	Seychalles	768
	Vinzelles	353

EPCI	Commune	Population municipale
Mond'Arverne Communauté	Corent	727
	La Roche-Blanche	3 341
	La Roche-Noire	608
	Les Martres-de-Veyre	3 955
	Mirefleurs	2 442
	Orcet	2 637
	Saint-Georges-sur-Allier	1 244
	Saint-Maurice	831
	Veyre-Monton	3 489

EPCI	Commune	Population municipale
Plaine Limagne	Aigueperse	2 720
	Artonne	890
	Aubiat	882
	Bas-et-Lezat	326
	Beaumont-lès-Randan	289
	Bussièrès-et-Pruns	438
	Chaptuzat	493
	Effiat	1 113
	Limons	739
	Luzillat	1 110
	Maringues	3 118
	Mons	537
	Montpensier	445
	Randan	1 571
	Saint-Agoulin	334
	Saint-André-le-Coq	524
	Saint-Clément-de-Régnat	554
	Saint-Denis-Combarnazat	224
	Saint-Genès-du-Retz	492
	Saint-Priest-Bramefant	868
	Saint-Sylvestre-Pragoulin	1 077
Sardon	313	
Thuret	925	
Vensat	500	

EPCI	Commune	Population municipale
Riom Limagne et Volcans	Chambaron-sur-Morge	1 713
	Chanat-la-Mouteyre	948
	Chappes	1 667
	Charbonnières-les-Varennes	1 698
	Châtel-Guyon	6 155
	Chavaroux	470
	Clerlande	552
	Ennezat	2 485
	Entraigues	655
	Enval	1 471
	Le Cheix	641
	Les Martres-d'Artière	2 178
	Lussat	919
	Malauzat	1 137
	Malintrat	1 132
	Marsat	1 322
	Martres-sur-Morge	667
	Ménétrol	1 631
	Mozac	3 899
	Pessat-Villeneuve	656
	Riom	19 029
	Saint-Beauzire	2 141
	Saint-Bonnet-près-Riom	2 142
	Saint-Ignat	880
	Saint-Laure	647
	Sayat	2 300
Surat	567	
Varennes-sur-Morge	402	
Volvic	4 429	



## Syndicat du Bois de l'Aumône

Zone de Layat II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63200 RIOM Cedex

Tél : 04.73.647.444